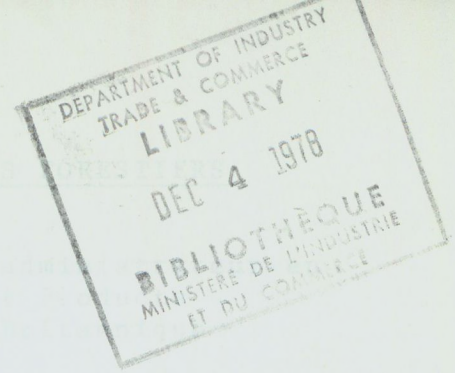


HC
115
.A252414
no. 14

RAPPORT DU *Canada.*
GROUPE D'ÉTUDE SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRODUITS
FORESTIERS,

Président, Ian A. Barclay



RAPPORT DU
GROUPE CONSULTATIF
DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS

Juin 1978

GROUPE CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS

Président Ian A. Barclay, président et administrateur en chef - British Columbia Forest Products Limited, Vancouver, Colombie-Britannique

Vice président J. Perron, président - J.H. Normick Inc., La Sarre, Québec

MEMBRES

*C. Anstey Analyse industriel Ministère du Développement industriel Province de Terre-Neuve	R.J. Dancer Membre de l'exécutif Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique Calgary (Alberta)
E.J. Dickie Superviseur de la direction des Opérations industrielles Ministère du Développement Province de Nouvelle-Ecosse	J.P. Fisher Président Fraser Companies Limited Edmundston (Nouveau-Brunswick)
B. Howe Premier vice-président MacMillan Bloedel Limited Vancouver (Colombie-Britannique)	D. Hammond Administrateur en chef et C.E.O. Atlantic Design Homes Stephenville (Terre-Neuve)
J.S. Hermon Président et administrateur en chef MacLaren Power and Paper Co. Limited Buckingham (Québec)	*A.J. Herridge Sous-ministre adjoint Ministère des Ressources naturelles Province de l'Ontario
*W.D. Jackson Expert conseil supérieur Ministère de l'Industrie et du Commerce Winnipeg (Manitoba)	*S. Hollett Economiste supérieur Ministère du Développement économique Province de la Colombie- Britannique
R. Lacasse Chef de la direction des Produits forestiers Ministère de l'Industrie et du Commerce Province de Québec	G. Langlois Président Industries Unik Limitée Terrebonne (Québec)
**L.H. Lorrain Président Syndicat canadien des travailleurs du papier Montréal (Québec)	C. Marchant Wilfrid Laurier University Waterloo (Ontario)

*R. McCullough
Chef de la division de
l'Utilisation des ressources
Ministère du Commerce et du
développement
Province du Nouveau-Brunswick

P. Pellerin
Direction des Produits forestiers
Ministère de l'Industrie et du
Commerce
Province de Québec

*G. Put
Chef de la direction des
Ressources et services
Ministère de l'Industrie et du
Commerce
Province de Saskatchewan

C.R. Tittimore
Vice-président de groupe
Abitibi Paper Company Limited
Toronto (Ontario)

*J. McKeown
Sous-ministre adjoint
Ministère du Développement
économique
Province de la Colombie-
Britannique

J.G. Prentice
Président
Canadian Forest Products
Limited
Vancouver (Colombie-Britannique)

J. Scarth
Président
Produits forestiers E.B. Eddy
Limitée
Ottawa (Ontario)

W. Trineer
Secrétaire-trésorier
Conseil régional no 1 du
Syndicat international des
travailleurs du bois d'Amérique
Vancouver (Colombie-Britannique)

OBSERVATEURS

Ministère de la Consommation et des corporations
Ministère des Finances
Ministère des Pêches et de l'environnement
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ministère du Travail
Ministère de l'Expansion économique régionale

SECRETAIRE

E.J. Ward
Directeur général
Direction de la Transformation des richesses naturelles
Ministère de l'Industrie et du Commerce

* Les représentants de ces provinces ont participé mais ont
établi au départ que ni eux ni leur gouvernement respectif ne
souscrivaient nécessairement aux recommandations du présent
rapport.

** Après la dernière réunion, M. L.H. Lorrain nous a avisés avec
regret qu'il ne peut cautionner certaines parties importantes
du rapport car bon nombre d'entre elles sont en conflit avec
les politiques économiques et sociales du Congrès du travail
du Canada.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'industrie des produits forestiers, l'industrie manufacturière la plus importante au Canada, pourrait fournir un apport considérable à la réalisation de buts économiques et sociaux lointains tant nationaux que régionaux. Le présent groupe de travail est heureux d'avoir l'occasion de présenter aux gouvernements des recommandations visant à augmenter les chances de voir se concrétiser ces possibilités.

Certaines de nos recommandations concernent les politiques générales qui ont de vastes répercussions sur l'économie canadienne; d'autres sont axées plus particulièrement sur les produits forestiers. Elles comportent des mesures visant à encourager une meilleure coordination au sein des ministères fédéraux et entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour l'élaboration des politiques, à susciter une plus grande stabilité du milieu économique permettant une planification plus rationnelle des affaires à moyen et à long terme, à créer un climat économique favorable à l'investissement et à l'expansion et à asseoir la capacité concurrentielle de l'industrie des produits forestiers, tant au Canada qu'à travers le monde.

Parmi les membres du groupe de travail se trouvent des représentants de l'industrie primaire et de transformation des produits forestiers de tout genre, des syndicats ouvriers, du monde de l'éducation et de huit des dix gouvernements provinciaux. Le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce a fourni les services de secrétariat et des représentants de six autres ministères fédéraux ont assisté aux travaux à titre d'observateurs.

Le groupe de travail a tenu trois réunions. Chacune a été empreinte d'un enthousiasme débordant face à la tâche, de collaboration et d'acharnement à exécuter le travail. Nous croyons que si ce travail mène à l'adoption de mesures constructives en vue d'améliorer la situation de l'économie canadienne, il aura été l'innovation la plus utile dans le domaine de la politique publique.

Notre travail a grandement été facilité par l'analyse de l'industrie faite par le groupe des Produits forestiers du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce. En règle générale, les membres du groupe de travail sont d'accord avec les conclusions qui découlent des études. Par conséquent, nous avons utilisé le Profil de secteur des produits forestiers¹ comme point de départ sans nécessairement sanctionner chacune de ses conclusions.

¹ Joint en annexe I.

La situation économique changeante, plus particulièrement la chute du dollar canadien, a modifié certains des rapports décrits dans cette analyse. Cependant, les difficultés plus profondes de l'industrie canadienne sur le plan de la concurrence ne seront pas résolues, bien qu'elles puissent être atténuées, par les taux de change. Les questions soulevées dans le Profil de secteur sont toujours omniprésentes.

Le groupe de travail croit que l'on doit d'abord s'occuper des quatre grands secteurs problèmes, ou, si vous préférez, des quatre grands défis suivants :

- les inconvénients au niveau des coûts auxquels font face la plupart des producteurs canadiens de produits forestiers en ce qui a trait à leurs concurrents des États-Unis. Ces inconvénients ont été très bien expliqués dans les diverses études détaillées de l'industrie effectuées au cours des dernières années par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et les associations de l'industrie forestière.
- le climat qui prévaut dans les investissements et, plus particulièrement, le peu d'attrait qu'a actuellement l'industrie forestière canadienne pour les nouveaux investissements importants, encore une fois par rapport aux États-Unis. Malheureusement, le fait que les États-Unis construisent cinq nouvelles machines servant à la fabrication du papier journal, produit sur lequel reposait l'industrie des pâtes et papiers du Canada, illustre de façon dramatique la situation actuelle. À notre connaissance, aucune de ces machines n'a été construite ou n'est prévue au Canada.
- les difficultés à obtenir des capitaux suffisants pour faire tout ce qui devrait être fait en vue de réduire les coûts et d'augmenter la productivité tout en respectant en même temps les règles de protection de l'environnement et en donnant suite aux possibilités d'expansion. Ces difficultés proviennent en partie de l'inflation, y compris ses répercussions sur les gains réels, comme il était signalé dans des études récentes faites par des cabinets de comptables agréés reconnus¹ et en partie des faibles niveaux de rentabilité et de rendement sur le capital investi qui ont caractérisé l'industrie canadienne des produits forestiers au cours des dernières années.²

¹ Diverses études mandatées par l'Association Canadienne des Producteurs de Pâtes et Papiers ont été consacrées aux répercussions de l'inflation sur les gains et à la situation financière des sociétés.

² Voir l'annexe III ci-jointe.

- les problèmes de ressources forestières, plus particulièrement l'inquiétude voulant que, à moins que l'on pratique une sylviculture plus intensive, les ressources ne pourront plus, d'ici quelques années, jouer leur rôle traditionnel de fondement de la croissance économique du pays. Ce problème a fait l'objet d'une étude récente effectuée par F.L.C. Reed and Associates de Vancouver pour le compte du gouvernement fédéral.

Ces questions sont complexes et difficiles, particulièrement dans un grand pays où les pouvoirs politiques sont divisés et où la répartition des ressources est inégale. Nous croyons, cependant, qu'il y a moyen de trouver des réponses satisfaisantes. Les produits forestiers ne constituent pas une industrie qui doit inévitablement nous échapper et passer à d'autres parties du monde. En termes de possibilités de création de revenus et d'exportations, ainsi que de nouveaux emplois et investissements dans les secteurs primaires et secondaires de la fabrication et dans l'industrie des services, il s'agit d'un des plus forts atouts industriels du Canada.

Voici la place qu'elle occupe actuellement dans l'économie canadienne :

- Les emplois directs de l'industrie des produits forestiers représentent presque un emploi sur huit de l'industrie manufacturière canadienne. Le total des emplois reliés aux produits forestiers, directs et indirects, est estimé à un million ou 10% de l'ensemble des travailleurs canadiens.
- L'importance de l'industrie, en termes de valeur ajoutée, est également élevée et représente 15% de l'ensemble de l'industrie manufacturière canadienne.
- Les produits forestiers constituent environ un sixième des exportations canadiennes et un apport net à la balance des paiements beaucoup plus important que pour toute autre industrie.
- Les revenus fiscaux fédéraux directs et indirects provenant du secteur¹ des produits forestiers sont d'environ \$1 milliard par année.
- La circulation de sortie des produits forestiers constitue un huitième des chargements ferroviaires du Canada.
- La fabrication de produits forestiers a été un important facteur de stimulation pour d'autres industries canadiennes, par exemple les produits chimiques, les machines, l'énergie hydro-électrique, le génie et la construction.

¹ L'honorable Roméo LeBlanc, ministre des Pêches et de l'Environnement, au Comité permanent de la Chambre des communes des pêches et forêts, 26 avril 1977.

- Malgré les diversités géographiques, chaque région du Canada dépend, dans une certaine mesure, de l'industrie des produits forestiers. Il s'agit d'une importante source d'activité économique dans de vastes régions éloignées des centres métropolitains.

En résumé, les produits forestiers sont l'un des principaux éléments de l'activité économique canadienne, s'étendant d'un bout à l'autre du pays, dans des régions éloignées et reposant sur la principale source renouvelable du Canada.

La direction et les syndicats ont la lourde responsabilité de voir à ce que cette industrie continue de contribuer au bien-être économique du Canada et à ce que le Canada soit en mesure d'obtenir une part raisonnable des augmentations imminentes de la demande en produits forestiers sur le marché mondial. Ils devront travailler ferme et de façon efficace afin de régler leurs différends à partir d'une perception commune de la réalité économique. Cependant, les gouvernements ont également un rôle important à jouer. Leurs politiques aident non seulement à modeler le milieu social et économique de tous les coins du pays, mais également à déterminer le niveau réel de plusieurs coûts administratifs.

Néanmoins, étant donné les circonstances que nous devrions être capables de créer, le Canada peut faire bonne figure dans le secteur des produits forestiers sur le marché mondial au cours des années à venir.

Le groupe de travail a tenté d'en arriver à un consensus quant à des politiques gouvernementales qui ne seraient pas uniquement constructives mais responsables. Notre liste démontre qu'il y a beaucoup à faire et que cela demandera un effort de notre part à tous (et peut-être un peu de chance) si nous voulons atteindre le but du gouvernement fédéral d'une augmentation annuelle moyenne du produit national brut réel de 5,5% au cours des prochaines années.

Les efforts mitigés ne seront pas suffisants. Dans le secteur des produits forestiers, l'accroissement futur de la demande mondiale sera plus lent que par le passé et nous ferons face à une concurrence serrée de la part des producteurs de plusieurs pays. En outre, dans les principaux marchés à l'extérieur du Canada, l'industrie canadienne constitue le dernier fournisseur et, à ce titre, a tendance à subir de grandes oscillations de production et d'expédition. Ceci signifie que nous devons, par-dessus tout, tendre à être un fournisseur totalement fiable de produits de haute qualité à bas prix.

Le mandat du groupe de travail était en grande partie de recommander des mesures à tous les paliers gouvernementaux. Nous nous en sommes tenus à cette restriction et, à brève échéance tout au moins, certaines des mesures que nous suggérons tendront soit à diminuer les revenus fiscaux, soit à occasionner certaines dépenses. Ces recommandations sembleront peut-être paradoxales à un moment où le public se préoccupe des budgets et des déficits gouvernementaux. Cependant, à longue échéance, nous croyons que c'est là l'un des éléments essentiels

à la création d'une industrie des produits forestiers plus forte, plus concurrentielle sur le plan international et qui apportera à l'économie canadienne la part que l'on peut attendre d'elle.

Notre première recommandation est de nature générale et suggère une méthode visant à assurer la continuité de l'élan créé par cette nouvelle approche à la consultation.

- Dans environ un an, et par la suite, à tous les deux ans, il faudrait que l'on fasse une vérification ou une évaluation officielle des progrès et des mesures réellement prises par suite des recommandations du groupe de travail du Secteur.

Vous trouverez nos autres recommandations aux pages suivantes, sous les neuf rubriques : Investissement, modernisation et fiscalité; Ressources et gestion financières; Contrôle de l'environnement et réduction de la pollution; Énergie; Transport; Recherches; Élargissement du marché; Politique de concurrence; et Relations patronales-syndicales, assurance-chômage et main-d'oeuvre.

INVESTISSEMENT, MODERNISATION ET FISCALITÉ

La fiscalité est l'un des plus importants éléments des coûts et de la concurrence de l'industrie et est étroitement liée aux décisions d'investir. En effet, les politiques fiscales - fédérales, provinciales et municipales - sont les principaux instruments de la politique publique qui encouragent ou découragent les investissements et, par conséquent, la modernisation, l'expansion et la création d'emplois.

Si elle doit se moderniser et prendre de l'expansion, l'industrie canadienne des produits forestiers doit être encouragée et non découragée par les politiques fiscales du gouvernement. De plus, la stabilité et l'uniformité de la politique fiscale sont un élément important dans un secteur dense en capitaux où la construction d'une nouvelle usine ou l'agrandissement suit la décision d'investir deux ou trois ans plus tard.

Les modifications fiscales des dernières années, tout en prenant une orientation utile, continuent de ne pas répondre aux besoins et, de fait, il est nécessaire de signaler que les sociétés intégrées de produits forestiers au Canada fonctionnent toujours avec un important handicap fiscal par rapport aux sociétés intégrées de produits forestiers des États-Unis¹. Les revenus ont augmenté, mais les ratios risques-revient dans l'industrie canadienne ne sont toujours pas favorables et la marge d'autofinancement est nettement insuffisante par rapport aux importantes dépenses d'immobilisation nécessaires.

¹ Voir l'annexe IV ci-jointe.

Nous reconnaissons qu'une certaine quantité de revenus gouvernementaux provenant de l'imposition sont nécessaires pour subvenir aux besoins du gouvernement. Cependant, il faut également reconnaître que la politique fiscale a une influence déterminante sur les décisions d'investir sur lesquelles reposent les futurs revenus fiscaux. C'est ce dernier aspect qui est crucial pour l'avenir de l'industrie canadienne des produits forestiers.

Notre but doit être d'obtenir un milieu dans lequel le ratio risque-revient soit amélioré. La politique fiscale peut aider à atteindre ce but et, de l'avis du groupe de travail, doit viser à encourager, dans un premier temps, la modernisation, l'accroissement de la productivité et l'expansion des exploitations existantes, puis, dans un deuxième temps, les nouvelles exploitations, dans cet ordre. Par conséquent, nous recommandons les modifications suivantes à la politique fiscale :

- Le crédit d'impôt à l'investissement de 5% (ou supérieur dans certaines régions à croissance moins rapide) sur des biens admissibles donne en réalité 2½% net en compensation à l'égard des déductions pour amortissement. Les États-Unis, notre principal concurrent, offrent un taux de 10%, allant parfois jusqu'à 12%. De plus, au Canada, la limite de la période de report sur les années postérieures élimine plusieurs des avantages, si l'on tient compte des longues périodes de construction et de la nature cyclique des gains caractérisant l'industrie des produits forestiers. Nous recommandons de mettre en vigueur un système de crédit d'impôt à l'investissement dont les taux et les délais, tenant compte des différences régionales, seraient les mêmes qu'aux États-Unis et que le matériel d'exploitation forestière soit classé dans la catégorie des biens admissibles.
- L'incapacité, au Canada, de grouper ou de réunir les revenus aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est permis aux États-Unis, est un inconvénient qu'il faudrait corriger.
- L'introduction d'un crédit d'impôt sur les stocks de 3% pour les stocks d'ouverture a aidé à combattre une partie des injustices fiscales face à l'inflation et devrait se poursuivre. En outre, il faudrait étudier la possibilité d'utiliser une méthode de l'épuisement à rebours pour établir la valeur des stocks aux fins de l'impôt sur le revenu, comme il est permis aux États-Unis et dans d'autres pays.
- La radiation rapide des biens de fabrication et de transformation est importante pour contrebalancer les effets de l'inflation sur les coûts de remplacement. Cependant, l'exclusion du matériel d'exploitation forestière de la disposition concernant les radiations rapides est totalement injuste si l'on songe à l'importance d'une mécanisation accrue pour réduire les coûts

dans ce secteur de l'industrie. Nous recommandons que le matériel d'exploitation forestière soit compris dans les radiations rapides possibles.

- La réduction du taux d'impôt sur le revenu de six points accordée en 1972 pour la fabrication et la transformation a été très utile. Cependant, elle continue d'être discriminatoire car, sans explication raisonnable, elle exclut le revenu tiré de l'exploitation forestière. En règle générale, pour une compagnie intégrée de produits forestiers, cela entraîne un taux d'impôt d'environ deux pour cent supérieur à celui de la fabrication et de la transformation et, dans le cas d'une exploitation forestière indépendante, cet écart s'élève à 6%. Il y aurait lieu de corriger cette anomalie de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'exploitation forestière fait partie intégrante de l'opération de fabrication et de transformation et devrait être classée comme telle.

- Il faudrait étudier de façon particulière la menace de tarifs réduits pour certains secteurs de l'industrie des produits forestiers. Il faudrait étudier la possibilité d'allocations spéciales à l'investissement en vue du remplacement ou de la modernisation des installations menacées de réductions tarifaires :
 - premièrement, un financement exempt d'impôt,
 - deuxièmement, allègement fiscal à la condition que le revenu ainsi retenu soit investi dans les nouvelles installations ou la modernisation au Canada.

Note : Voir également les recommandations visant à encourager l'investissement et les allègements fiscaux sous les rubriques gestion forestière, page 8 ; réduction de la pollution, page 10 ; énergie, page 12 ; et recherches, page 14.

RESSOURCES ET GESTION FORESTIÈRES

Au sein de l'industrie et du gouvernement, on en est venu à un accord sur le fait qu'il y a lieu d'intensifier la gestion forestière du Canada. Grâce à la sylviculture, il faut augmenter la coupe annuelle permise. Autrement, le Canada ne sera pas en mesure de répondre pendant plusieurs années encore aux demandes croissantes du marché mondial en produits forestiers. Nous n'aurons plus suffisamment de bois dans les endroits économiques d'accès.

Nous devons envisager dès maintenant cette importante question. Parce que plus de 90% des forêts canadiennes appartiennent à des intérêts publics, c'est une question dans laquelle l'industrie a un rôle à jouer, mais dans laquelle seul le gouvernement peut prendre la première place.

Il y a d'autres questions de ressources forestières directement liées à la situation concurrentielle de l'industrie des produits forestiers dans le monde d'aujourd'hui, ainsi qu'à l'attrait que constitue le Canada pour les investissements importants dans l'industrie forestière. Afin d'encourager les investissements, il faut de meilleures garanties quant aux approvisionnements en bois et des mesures plus efficaces quant aux dangers menaçant la santé de la forêt, dont le plus connu est la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Les coûts du bois dans certaines régions sont les plus élevés en Amérique du Nord; nous devons les réduire car dans la gamme des produits forestiers, le bois constitue quelque 30 à 40 pour cent du coût total de fabrication¹.

Voici nos recommandations :

- L'industrie, les syndicats, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient collaborer plus étroitement et mieux coordonner leurs efforts en ce qui a trait aux problèmes forestiers afin d'optimiser les avantages sociaux et économiques de cette base de ressources.
- Il devrait y avoir un effort coordonné de la part du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de l'industrie en vue de ce qui suit :
 - a) faire un relevé des réserves forestières économiquement accessibles;
 - b) encourager une gestion forestière intensive sur les terrains publics et privés;
 - c) effectuer les recherches nécessaires à la mise en application de ces mesures.
- Il faudrait prendre les mesures particulières suivantes en vue de stimuler la gestion forestière intensive :
 - i) Les gouvernements provinciaux devraient adopter des politiques prévoyant une garantie à long terme de la jouissance.
 - ii) Il faudrait permettre des allocations de coûts et des avantages fiscaux. L'industrie devrait avoir le droit de déduire les coûts de gestion forestière des frais d'essouchement à l'égard du bois coupé. Afin d'encourager les pratiques sylvicoles intensives au-delà de celles admissibles aux compensations relatives à l'essouchement, il faudrait prévoir un crédit d'impôt de 150 pour cent pour ces dépenses sylvicoles supplémentaires.

¹ Analyse des coûts de fabrication dans les industries des produits forestiers d'Amérique du Nord, publiée par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

- iii) Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent commencer à réinvestir dans la sylviculture une plus large part des revenus qu'ils tirent de la forêt. Après tout, il s'agit d'une ressource publique.
 - iv) Il faudrait des subventions du genre de celles du MEER pour les programmes et les pépinières visant à améliorer la qualité des arbres.
- Les secteurs de forêt attribués aux compagnies devraient avoir des frontières géographiques mieux définies afin de permettre une planification appropriée de la coupe. Avec d'autres sources fiables d'approvisionnement en fibres, ils devraient pouvoir répondre aux besoins de chaque compagnie de bois par une gestion soutenue du rendement.
 - Il faudrait poursuivre la pulvérisation aérienne en vue de combattre la tordeuse du bourgeon de l'épinette à condition de continuer les recherches pour trouver d'autres méthodes de contrôle plus efficaces et plus acceptables pour l'environnement. Il faudrait faire une évaluation afin de déterminer combien de dépenses peuvent être consacrées à la recherche contre la tordeuse du bourgeon de l'épinette qui continue de constituer un problème très grave.
 - Il faudrait revaloriser les services forestiers gouvernementaux afin qu'ils soient à la hauteur du rôle important qu'ils doivent jouer dans la gestion forestière intensifiée.

CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION

Le contrôle de l'environnement est l'un des principaux sujets de préoccupation des compagnies de produits forestiers. Nous n'avons aucun chiffre pour l'industrie dans son ensemble, mais le secteur des pâtes et papiers a dépensé, de 1960 à la fin de 1976, quelque \$604 millions pour la réduction de la pollution de l'air et de l'eau ainsi que pour la gestion des déchets solides. En 1977, on estime que les dépenses des pâtes et papiers pour la réduction de la pollution se sont élevées à environ \$156 millions, soit quelque 19.5% des dépenses d'immobilisation prévues de ce secteur. En 1978,¹ plus de 30% des investissements prévus pour réduire la pollution manufacturière canadienne seront faits par l'industrie des produits forestiers.

À mesure que se poursuivent ces efforts d'envergure et complexes, nous devons résoudre d'importants problèmes qui, tous, relèvent du gouvernement. L'industrie craint que les autorités fédérales et provinciales n'élaborent des normes de protection de l'environnement excessivement coûteuses. Il y a incertitude quant à l'application des lois concernant l'environnement et quant à leurs répercussions sur la planification et l'investissement dans l'industrie. On s'inquiète de l'effet cumulatif d'une multitude de règlements sur l'environnement et de leur application de façon non coordonnée et décousue par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Et l'on s'inquiète également du fait que les gouvernements, en élaborant et en mettant en oeuvre des exigences quant à la protection de l'environnement, ne tiendront pas compte du fait que les capitaux nécessaires à leur application diminuent les capitaux disponibles pour la modernisation et d'autres programmes de coût-efficacité dont le besoin se fait sentir de façon pressante.¹ Comme le gouvernement fédéral l'a souligné dans un document récent, "La rentabilité des investissements n'a pas été suffisante au cours des dernières années pour permettre de fournir les fonds nécessaires à une expansion et à une modernisation qui auraient contribué à l'augmentation de la productivité et, par ailleurs, une bonne part des investissements a été consacrée au respect des normes en matière de pollution lesquelles ne contribuent pas directement à l'augmentation de la productivité.

¹ La Concurrence au Canada, publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Nous recommandons des moyens pour faciliter la conservation des capitaux rares en vue de l'investissement dans des projets nécessaires si l'industrie veut reprendre une place concurrentielle sur les marchés internationaux; pour corriger les chevauchements de juridictions entre gouvernements; pour aider l'industrie à planifier en vue des besoins futurs de l'environnement; et pour fournir les mécanismes d'un cadre de travail législatif uniforme et réaliste pour le Canada et les provinces.

Les voici :

- Les deux paliers de gouvernement devraient effectuer des sondages d'évaluation des répercussions socio-économiques afin de déterminer si les avantages que l'on compte retirer des lois et règlements existants ou prévus sur la protection de l'environnement font plus que contrebalancer les coûts.
- Il faudrait remplacer le système en deux étapes de prohibition globale, en vertu duquel on peut imposer des amendes pour émission même lorsqu'on n'a aucune preuve d'effets nuisibles, par une loi et des règlements interdisant les déversements dans l'environnement uniquement s'ils dépassent certaines normes établies.
- Il devrait, dans chaque région du Canada, y avoir une seule compétence dont la fonction serait la direction ordonnée et efficace de la gestion de l'environnement, y compris la conciliation des règlements fédéraux et provinciaux sur l'environnement. Étant donné la constitution canadienne, cette compétence devrait logiquement être d'ordre provincial.
- Il faudrait séparer les questions de la Loi sur les pêcheries traitant de la pollution des questions traitant du contrôle de la pêche. Il faudrait que l'on traite de la pollution industrielle de l'eau dans un cadre réglementaire distinct, sans menace d'arrestation et de sentences d'emprisonnement qui s'appliquent à l'article de prohibition générale et aux autres articles de la Loi.
- Il faudrait prolonger indéfiniment le délai de deux ans pour la radiation des dépenses visant le contrôle de la pollution qui doit expirer à la fin de 1979 de manière à reconnaître que la réduction de la pollution est une responsabilité continue où la planification et l'engagement à long terme sont essentiels.
- L'application du système américain de financement des dépenses visant le contrôle de la pollution en franchise de la taxe répondra à une importante lacune au niveau du financement de ces déboursés obligatoires.

ÉNERGIE

L'industrie des produits forestiers est le plus important utilisateur industriel d'énergie au Canada. Les coûts en énergie jouent un rôle extrêmement important quant à sa capacité de faire concurrence et, au cours des dernières années, les compagnies de produits forestiers se sont penchées de plus en plus sur la question de conservation de l'énergie et se proposent de réduire leurs besoins en énergie achetée.

Il faut reconnaître que l'industrie forestière a la possibilité unique de pouvoir obtenir une grande partie de son énergie en brûlant ses propres déchets. De fait, plusieurs compagnies sont en mesure de produire toute l'énergie dont elles ont besoin et même davantage. L'utilisation accrue de carburant produit par les déchets du processus de fabrication permettra à l'industrie de devenir autosuffisante en énergie et de diminuer ses demandes en sources d'énergie non renouvelables. Cependant, l'importance de ces avantages est réduite du fait des règlements restrictifs et (ou) dispendieux concernant la combustion de déchets par opposition à des "carburants propres".

Il importe que les efforts que prodigue l'industrie en vue de diminuer ses besoins énergétiques et de protéger sa structure actuelle en coûts énergétiques ne soient pas annulés par des techniques intensives de contrôle de l'environnement. Il est également important que les installations de recherche de l'industrie soient suffisamment financées par le gouvernement et l'industrie pour que les projets de recherche visant à optimiser la consommation de l'énergie reçoivent la priorité voulue.

Nous faisons les recommandations suivantes :

- Les gouvernements devraient réexaminer leurs priorités en vue d'un compromis entre les systèmes de contrôle de la pollution de l'air et l'utilisation de carburants provenant des déchets.
- Le gouvernement devrait établir des encouragements spéciaux pour les programmes intensifs d'immobilisation pour la conservation et la production d'énergie comprenant l'utilisation des déchets de bois en vue de promouvoir leur adoption.¹

¹ Depuis l'achèvement du présent rapport, le gouvernement fédéral a annoncé de nouveaux programmes visant à encourager le développement d'énergie à partir des forêts. Certains de ces programmes semblent correspondre aux recommandations de la présente section, mais au moment de notre rédaction, nous n'en connaissions pas tous les détails.

- Le gouvernement devrait financer comme il convient les programmes de recherche et de développement portant sur l'autosuffisance en énergie de l'industrie des produits forestiers.
- Un programme national visant à établir des buts pour la conservation de l'énergie y gagnerait si l'on avait une coordination nationale des efforts des fournisseurs d'énergie et des utilisateurs, lorsque cela est possible.

TRANSPORT

Les industries forestières fournissent environ 20% du volume total des marchandises transportées par les compagnies ferroviaires canadiennes et constituent leur principale source de revenus. Le transport constitue l'un des plus importants facteurs de coûts de l'industrie, représentant de 10 à 40 pour cent du prix du produit livré, selon le produit. Les quantités de bois et de matières premières qui entrent et de produits finis qui sortent et franchissent parfois des distances considérables sont imposantes. Ainsi, les lacunes à l'infrastructure du transport - routes, chemins de fer, matériel roulant, installations portuaires - et à l'appareil législatif pour le contrôle des taux et des services de transport peuvent avoir d'importantes répercussions sur les capacités concurrentielles de l'industrie.

Nous comprenons qu'il est nécessaire que l'industrie du transport canadienne soit efficace et rentable. Cependant, lorsque cette industrie se voit dans l'obligation de fournir des services à des tarifs fixés par la loi, par exemple, celui du pas du Nid-de-Corbeau, pour le transport des céréales, le gouvernement devrait assumer les pertes subies. Il ne devrait pas obliger les transporteurs à recouvrer leurs pertes auprès d'autres industries clientes.

Vu que les coûts de transport doivent être concurrentiels avec les scieries concurrentes des États-Unis et parce que le transport constitue un important facteur de coûts, il faudrait que ces coûts, sur une base par tonne par mille, soient semblables à ceux des États-Unis. Cette concurrence de coûts devrait s'appliquer tant pour le transport des matières premières vers les scieries que pour le transport des produits finis vers les marchés.

À cette fin, nous faisons les recommandations suivantes :

- Afin de rendre les négociations entre les expéditeurs et les transporteurs plus équitables, il devrait y avoir un mécanisme plus efficace et plus rapide pour le règlement des griefs portant sur les tarifs du transport que celui actuellement disponible par l'intermédiaire de la Commission canadienne des transports.

¹ Profil de l'industrie canadienne des produits forestiers, publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

- L'interprétation donnée au terme "expéditeur captif" dans la Loi nationale sur les transports devrait être modifiée pour ne comprendre que ceux qui sont "captifs pour une bonne part".
- Il faudrait établir des procédures officielles entre la Commission canadienne des transports et la U.S. Interstate Commerce Commission en vue de coordonner les études et les décisions des deux commissions en ce qui a trait aux tarifs du transport ferroviaire international.
- Il faudrait vraiment tenter d'établir quels seront les besoins de l'industrie des produits forestiers en matériel de transport et de les lui fournir. Ceci permettrait d'éviter le manque de matériel qui se produit périodiquement.
- La politique de transport devrait servir d'outil au développement régional. Cependant, les pertes de revenus subies par les transporteurs dans ce genre d'entreprise devraient être assumées par le gouvernement fédéral et non pas laissées aux transporteurs qui doivent les recouvrer auprès d'autres clients.
- Les gouvernements provinciaux devraient continuer d'étudier les coûts et profits pouvant découler de routes améliorées afin de diminuer le tarif du transport par camion sur de courtes distances.
- Il faudrait envisager l'établissement, sur le Saint-Laurent, d'un terminus pour produits forestiers afin d'améliorer les installations de l'Est du Canada servant à la manutention des exportations.

RECHERCHES

Il faut accroître immédiatement la compétitivité et la productivité du secteur des produits forestiers. La mise au point d'une nouvelle technologie permettrait d'atteindre cet objectif mais, au Canada, les efforts de recherche qui concernent directement l'industrie forestière sont minimes si on les compare à ce qui se fait aux États-Unis et en Scandinavie, nos deux principaux concurrents. Les fonds accordés par le gouvernement et l'industrie à la recherche et au développement sont insuffisants. En effet, la fraction du produit intérieur brut que le gouvernement a consacrée au financement de la recherche et du développement, et la fraction des ventes que l'industrie a utilisée aux mêmes fins, ont diminué. De plus, une trop grande part de la recherche et du développement est effectuée pour le compte du gouvernement et trop peu pour l'élargissement du marché.

En réalité, non seulement les soi-disant industries qui évoluent rapidement mais également les industries bien établies ont besoin pour survivre de la mise au point de techniques supérieures de traitement et de la création de produits nouveaux. Si elles se contentent d'importer leur technologie, elles sacrifient au profit des concurrents un avantage initial qui peut s'avérer très important.

La nécessité d'effectuer au Canada des recherches plus efficaces et plus intensives oblige à tenir compte, à notre avis, des données suivantes :

- reconnaître que l'industrie est mieux à même d'effectuer les recherches relatives aux produits. Il faudrait effectuer une étude des recherches en ce domaine faites par divers organismes gouvernementaux pour établir comment les ressources gouvernementales disponibles peuvent être réorientées vers le secteur privé.
- accroître le financement par l'État des activités de recherche effectuées en commun par le gouvernement et l'industrie, notamment par l'Institut canadien de recherche en génie forestier et par l'Institut canadien des recherches sur les pâtes et papiers. À cela doit s'ajouter l'assurance que le gouvernement maintiendra ses politiques et ses engagements financiers à ce chapitre.
- octroyer à la recherche industrielle des stimulants financiers plus importants par le biais du système d'imposition. Les mesures proposées dans le dernier budget fédéral sont insuffisantes. Il faudrait les modifier de manière à favoriser davantage le financement non seulement des activités nouvelles de recherche et de développement mais également des activités en cours. En outre, puisque les innovations importantes sont souvent le produit de travaux à long terme, il faut avoir l'assurance de pouvoir disposer de ces stimulants pour une période d'au moins dix ans.
- prévoir un financement important, par l'État, de la recherche fondamentale, laquelle sert l'intérêt du pays dans les domaines, par exemple, de la conservation de l'énergie et de la réduction de la pollution.

ÉLARGISSEMENT DU MARCHÉ

Un rapport récent publié sous l'égide de l'organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture prévoit un accroissement annuel d'environ 3½%, jusqu'en 1990, de la consommation mondiale de papiers et de cartons. On prévoit également une croissance annuelle d'environ 2 à 3 pour cent de la consommation mondiale du bois d'oeuvre, du contre-plaqué et des autres bois de charpente. Si, par suite de l'acceptation, du moins en partie, des recommandations que contient le présent rapport, l'industrie canadienne des produits forestiers devient suffisamment rentable, il sera alors possible, au Canada, de posséder les matières premières, les techniques, la compétence et l'infrastructure nécessaires pour permettre à notre industrie de répondre à la demande que laissent présager ces taux de croissance mondiaux et même de posséder des surplus.

Le marché canadien, en soi, est évidemment relativement peu imposant et il faudra compter en grande partie sur les exportations si l'on veut que l'industrie atteigne un taux de croissance élevé. En outre, puisque l'on prévoit que la croissance de la demande mondiale de papier journal ne sera pas aussi rapide que celle de la demande, dans l'ensemble, de papiers et de cartons, il faudra s'efforcer de trouver le moyen d'accroître l'exportation des produits d'autres catégories. Il faudra donc mettre sur pied des installations de production pour ces autres produits qui soient concurrentielles sur le plan mondial.

Nous formulons donc les recommandations et les commentaires suivants :

- Il serait avantageux pour le Canada d'avoir plus facilement accès aux principaux marchés mondiaux des produits forestiers. En ce qui concerne les États-Unis, la Communauté Européenne et le Japon, l'obtention de droits d'entrée moins élevés ou d'une entrée en franchise pour toutes les catégories de papiers, de cartons et de produits du bois améliorerait les possibilités d'exportations vers ces pays au cours des prochaines années.
- Pour le papier journal, les pâtes et le bois d'oeuvre, ce qui représente environ 90 pour cent des exportations de notre industrie, il existe à toute fin pratique un système de libre-échange entre les principaux marchés mondiaux, y compris le Canada. Par contre, le gouvernement doit admettre concrètement que l'abaissement des tarifs pour les autres produits de cette industrie, par exemple les papiers fins et les papiers de soie, le contre-plaqué, les papiers et cartons d'emballage, les produits du bois et les papiers transformés, constituerait une mesure régressive. Le groupe de travail recommande que le gouvernement canadien n'impose pas de réductions semblables. Si, malgré notre recommandation, le gouvernement adoptait un abaissement des tarifs, nous recommandons que les dispositions suivantes soient prises pour aider les secteurs de l'industrie qui seraient touchés afin qu'ils puissent tenter de s'adapter à cette situation nouvelle et plus difficile au plan de la concurrence.
 - 1) Les réductions devraient s'échelonner sur une période la plus longue possible, et seulement après que l'industrie se sera vu offerte l'occasion, dans les plus brefs délais, de tirer avantage d'un accès plus facile aux marchés d'exportation, de manière à fournir aux compagnies canadiennes le temps de s'adapter aux dimensions des opérations américaines.
 - 2) L'industrie forestière s'est développée suivant les conditions de l'époque et les gouvernements se doivent, de manière toute spéciale, d'aider les compagnies à s'adapter aux conditions nouvelles. La section traitant de l'investissement, de la modernisation et de la fiscalité (pages 5, 6 et 7) contient des recommandations précises à ce sujet.

- 3) La législation sur la concurrence devrait être modifiée afin d'autoriser les compagnies à conclure des ententes de spécialisation.

Nous avons également des recommandations concernant deux autres aspects de l'élargissement du marché. La première concerne la promotion des produits qu'assume le gouvernement :

- Nous recommandons que le gouvernement poursuive ses efforts en ce qui a trait à l'ouverture de marchés pour les exportations, notamment en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

La seconde recommandation vise les activités de la Société fédérale pour l'expansion des exportations, activités qui récemment ont été source de vives inquiétudes au sein de l'industrie canadienne des produits forestiers. Il nous semble absurde que des fonds canadiens servent à encourager, à l'étranger, la production de produits forestiers alors qu'au Canada on ne dispose pas de fonds équivalents pour encourager la modernisation et l'expansion de notre propre industrie.

- 1) Les fonds de la SEE ne devraient pas servir au développement d'industries de produits forestiers dans des pays qui se situent à l'intérieur des marchés canadiens traditionnels des produits forestiers.
- 2) L'octroi de fonds par les gouvernements pour financer les exportations à des taux favorables peut être considéré comme une subvention à l'exportation et, en réalité, comme une mesure non tarifaire. La question devrait être abordée sous cet angle lors des négociations commerciales multilatérales du GATT.

POLITIQUE DE CONCURRENCE

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a présenté à trois reprises de nouveaux textes de loi sur la concurrence, sujet important pour l'industrie des produits forestiers. Chaque fois le projet de loi a fait l'objet de critiques quasi générales et n'a pu être voté en Chambre.

Il s'agit là, sans aucun doute, d'une des questions politiques les plus complexes. Mais il apparaît clairement, maintenant, que de sérieuses divergences d'opinions séparent les rédacteurs des textes de loi et les représentants du secteur privé en ce qui concerne les éléments les plus importants de la loi sur la concurrence.

Nous croyons que le gouvernement n'a pas répondu de manière adéquate aux inquiétudes exprimées par plusieurs groupes du milieu des affaires, y compris l'industrie des produits forestiers. Nous croyons, en outre, que la philosophie inhérente aux projets de loi présentés - particulièrement les articles sur les monopoles conjoints, les fusions, les ententes de spécialisation et les échanges internationaux de renseignements - va à l'encontre des efforts visant à améliorer le climat des investissements et à renforcer le secteur de la transformation.

Il serait inutile de reproduire ici les commentaires détaillés qui ont été¹ formulés à l'égard de ce projet de loi puisqu'ils sont déjà connus. Nous formulons plutôt la proposition suivante :

- il faudrait, avant que ne soit présenté un autre projet de loi sur la concurrence, que le gouvernement mette sur pied un comité qui serait formé de représentants du secteur privé, qui aurait pour mandat d'étudier cette question et qui, peu de temps après, aurait à formuler des recommandations au Premier ministre. Le rapport Skeoch constituait un effort louable en ce sens. Malheureusement, les deux projets de loi qui ont été présentés à la suite du rapport Skeoch ne tenaient pas suffisamment compte des conclusions ou de l'esprit du rapport.

RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES, ASSURANCE-CHÔMAGE ET MAIN-D'OEUVRE

Le groupe de travail de l'industrie des produits forestiers comportait des représentants syndicaux et des représentants patronaux. Nous avons donc eu l'occasion de discuter des relations patronales-syndicales et tous étaient d'accord pour dire qu'il fallait apporter une amélioration en ce domaine dans l'intérêt non seulement de l'industrie, des travailleurs et des actionnaires mais également de l'économie canadienne dans son ensemble.

Nous croyons également qu'il appartient surtout aux responsables syndicaux et patronaux de faire les efforts voulus pour réaliser l'amélioration de ces relations, le gouvernement ne devant jouer à cet égard qu'un rôle secondaire. C'est à nous qu'il appartient de régler ces problèmes et, en effet, il y a eu, au cours des trois dernières années, un progrès considérable en ce qui concerne l'établissement de relations meilleures et plus positives.

Nos recommandations sont les suivantes :

- Les gouvernements ne devraient jouer qu'un rôle secondaire en ce qui concerne la recherche de solutions aux problèmes du monde du travail. Ils devraient servir de catalyseur poussant les parties à trouver leurs propres solutions. Au sein de l'industrie des produits forestiers, il faut établir un objectif commun par le biais de conversations et d'ententes entre les parties plutôt que de s'en tenir à la confrontation.
- Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient se charger d'informer les Canadiens sur le niveau de vie que permet d'espérer la situation économique.
- Il faudrait désigner un groupe de conseillers économiques, spécialistes de l'industrie des produits forestiers, qui aurait pour fonction d'établir des prévisions économiques

¹ Voir à ce sujet la présentation de l'Association canadienne des Pâtes et Papiers, en mai 1977, au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques (Chambre des communes).

à court terme et à long terme et d'analyser les questions économiques courantes concernant cette industrie. Il pourrait ainsi fournir des données significatives sur l'industrie qui pourraient servir de base aux discussions entre représentants de l'industrie et représentants syndicaux.

- Les gouvernements devraient consulter les patrons et les travailleurs avant de voter des lois concernant l'industrie des produits forestiers.
- Les gouvernements devraient lier les augmentations de la rémunération dans le secteur public à celles accordées dans le secteur privé.
- Les gouvernements devraient étudier la question de l'accréditation industrielle en tant que méthode permettant de réduire l'éventuelle multiplication des syndicats représentant les employés d'un même secteur d'exploitation.
- Le gouvernement fédéral, peut-être par le biais de conférences des ministres provinciaux du Travail, devrait voir s'il est possible d'assurer une meilleure uniformisation des différents codes du travail en vigueur au Canada.
- Dans les écoles, il faudrait insister davantage sur l'enseignement des principes économiques de base et des facteurs particuliers qui influent sur l'économie canadienne.
- Il faudrait que les diplômés des universités et des écoles techniques acquièrent une expérience pratique plus grande au cours de leurs études. Le système dans le cadre duquel les étudiants doivent faire alterner études théoriques et stages périodiques (périodes d'alternance de quatre mois) semble très efficace.
- Vu la complexité des problèmes, nous recommandons que soit établi un groupe de travail composé de représentants du gouvernement, de l'industrie et des syndicats afin d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées aux programmes de l'assurance-chômage et de la main-d'oeuvre.
- Il n'existe aucune solution facile aux problèmes complexes que pose la fermeture d'usines. Évidemment, les usines désuètes ne peuvent être subventionnées indéfiniment. Il est également évident qu'il faut s'efforcer de réduire au minimum les problèmes sociaux ainsi que les problèmes économiques qu'auront à affronter les municipalités où sont situées les usines, municipalités qui sont souvent tributaires d'une seule industrie. Il faut qu'il existe une forte collaboration entre le patronat et les syndicats pour réduire les réelles perturbations que de telles situations entraînent, cette collaboration devant, en plus, être étayée de programmes gouvernementaux précis visant à favoriser la formation et la mobilité de la main-d'oeuvre.

CONCLUSION

Les recommandations du présent rapport visent à renforcer l'économie canadienne en préconisant que soit améliorée la capacité concurrentielle de son industrie de fabrication la plus importante ainsi que sa capacité d'attirer de nouveaux investissements et de pouvoir répondre à la croissance future de la demande mondiale de produits forestiers de toutes catégories. Le groupe de travail est d'avis que l'application de ces recommandations accroîtrait grandement la contribution de cette industrie au développement économique futur du Canada et qu'elle contribuerait ainsi, directement ou indirectement, au bien-être de chaque Canadien.

PROFIL DE SECTEUR

**L'INDUSTRIE CANADIENNE
DES PRODUITS FORESTIERS**

L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS

DÉFINITION

Le secteur canadien des produits forestiers regroupe les entreprises engagées dans l'exploitation des ressources forestières et leur transformation en une multitude de produits de bois, de papier et d'autres produits dérivés (C.A.E., Division 5, Groupes 8 et 10).

STRUCTURE

Taille et importance de l'industrie

L'industrie des produits forestiers constitue l'un des principaux secteurs industriels du Canada en termes de ventes, d'embauche, de revenus d'exportation et de dispersion régionale. De plus, elle est le principal soutien économique de nombreuses localités, d'un bout à l'autre du Canada, où l'on ne trouve qu'une seule industrie. Pour certaines d'entre elles, il n'y a pratiquement pas d'autres options industrielles. Ce secteur est unique, du fait qu'il est fondé sur une ressource renouvelable d'importance qui, en plus de fournir la matière première essentielle aux diverses industries consommatrices de bois, offre des avantages sociaux et écologiques intéressants pour l'ensemble du pays. Il nécessite des services techniques de plus en plus perfectionnés qui constituent un certain marché assuré pour les fabricants canadiens de machines et de systèmes de contrôle électronique. Des produits comme la pâte à papier, le papier journal et les panneaux représentent une valeur ajoutée très appréciable.

En 1974, les livraisons de produits de ce secteur étaient évaluées à 12,4 milliard de dollars, dont 45% ou 5,6 milliards s'appliquaient aux exportations. Dans la même année, les importations de produits forestiers représentaient 650 millions de dollars. La valeur nette des exportations du secteur, établie à 4,9 milliards de dollars, avait presque triplé celle du surplus des échanges de produits énergétiques faits par le Canada en 1974 et atteignait presque le déficit prévu pour 1985 au compte du pétrole au Canada. En 1974, les 238 000 travailleurs du secteur manufacturier de l'industrie ont reçu, au total, 2,6 milliards de dollars en salaires et traitements. De plus, 60 000 travailleurs étaient directement affectés à l'exploitation forestière. Le graphique 1 permet de comparer l'industrie forestière aux autres secteurs de l'industrie manufacturière.

Composantes de l'industrie

Ce profil est centré sur les industries des pâtes, du papier, du bois d'oeuvre et des panneaux les plus dépendantes des ressources forestières du Canada. Le secteur des produits forestiers comprend d'autres industries essentielles, celles de la transformation du bois et de la transformation du papier.

Voici la liste, par groupes de produits, des livraisons de l'industrie des produits forestiers en 1974:

		Livraisons (En millions de dollars)	Pourcentage
<i>Groupe 8</i>			
C.A.É. 251	Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	\$ 2 453	19,8
252	Fabriques de placages et de contre-plaqués	505	4,1
254	Industrie des portes, châssis et autres bois ouvrés	893	7,2
256-9	Autres industries du bois	367	3,0
Total de l'industrie du bois		\$ 4 218	34,1
<i>Groupe 10</i>			
C.A.É. 271	Usines de pâtes et papiers	\$ 5 993	48,5
272-4	Transformations diverses du papier	2 151	17,4
Total de l'industrie du papier et activités connexes		\$ 8 144	65,9
Total du secteur		\$12 362	100,0

Source: Statistique Canada

Importance au niveau régional

À l'échelle du pays, les caractéristiques générales d'exploitation, la combinaison des produits et les débouchés de l'industrie des produits forestiers sont fort divers. Bien qu'il y ait des installations manufacturières dans presque toutes les régions forestières accessibles au Canada, l'industrie des produits forestiers est concentrée dans les provinces ayant le plus de ressources forestières économiquement rentables.

La Colombie-Britannique produit presque la moitié du bois résineux qu'il est permis de couper annuellement au Canada et, comme l'indique le graphique 2, l'industrie forestière est certainement le secteur industriel le plus important de cette province. Au chapitre des résineux, la Colombie-Britannique fournit environ les deux tiers de la production canadienne de bois de construction et la plupart de ses contre-plaqués. Ses industries de pâtes et de papier journal, relativement nouvelles, sont hautement intégrées et de plus en plus importantes. En Ontario et au Québec, l'industrie forestière a toujours été axée sur la production des pâtes et papiers mais la production de bois d'oeuvre en résineux a rapidement augmenté dans cette région au cours de la dernière décennie. Actuellement, ces deux provinces fournissent environ deux tiers de la production de papier journal au Canada et à peu près de la moitié de la production totale du pays en pâte de bois et autres types de papier et de carton. L'industrie forestière des provinces de l'Atlantique et des Prairies n'est pas l'élément prédominant de la production totale du Canada, mais elle constitue un facteur important de l'économie provinciale et dans le cas du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, elle est, en fait, le secteur industriel le plus important.

Ressources forestières et livraisons régionales

	Coupe de bois résineux permise annuellement %	Livraisons de l'industrie forestière en 1974 %
Provinces de l'Atlantique	8	9
Province de Québec	20	28
Province d'Ontario	14	26
Provinces des Prairies	10	6
Province de la Colombie-Britannique	48	31
CANADA	100	100

Source: Statistique Canada

FLC Reed and Associates Ltd.

Comme les approvisionnements en bois disponibles continuent de se raréfier dans les centres d'utilisation existants, les possibilités d'expansion industrielle et, en particulier, de nouvelles exploitations forestières seront de plus en plus limitées aux régions les plus au nord et les plus éloignées de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies et, dans une moindre mesure, du Québec et de l'Ontario. La difficulté d'attirer et de retenir une main-d'oeuvre suffisante ne peut que s'accroître à mesure que l'expansion industrielle gagne les régions du nord.

Intégration et envergure des activités

L'industrie des produits forestiers accélère l'intégration des activités associées à l'exploitation forestière, à la fabrication et à la commercialisation pour tenter de réduire le coût de la fibre de bois, d'améliorer le rendement industriel et de réaliser une meilleure diversification des produits et des marchés. Le rendement découle principalement d'une utilisation plus judicieuse des ressources, de l'affectation de la fibre de bois aux fins les plus économiquement rentables et de l'obtention de niveaux plus élevés de capacité d'utilisation, par un contrôle plus serré de la production et de la commercialisation. Les petites entreprises indépendantes visent également à l'intégration sur le plan technique par des ententes portant sur l'approvisionnement de fibre de bois et la commercialisation collective. Bien que l'intégration horizontale et verticale soit plus avancée en Colombie-Britannique, la tendance à établir une structure industrielle plus efficace est également évidente dans l'est du Canada.

L'exploitation de vaste envergure prend aussi de plus en plus d'importance, particulièrement dans les secteurs des pâtes et papiers qui désirent réduire le coût des immobilisations par unité de produit, accroître leurs facilités d'exploitation, se conformer aux règlements de protection de l'environnement et demeurer compétitifs sur les marchés mondiaux. C'est ainsi que le volume économique minimal d'une nouvelle fabrique de pâte kraft, qui était de 350 tonnes par jour en 1965, est actuellement de 750 à 1000 tonnes par jour, au coût approximatif de 300 millions de dollars. Au coût actuel des immobilisations, une nouvelle fabrique de pâte kraft doit faire face à des dépenses d'établissement de \$344 000 par employé, ce qui fait du secteur des pâtes l'une des plus importantes industries de capital au Canada. Bien que la tendance à l'exploitation de vaste envergure et à l'intégration soit bien établie, spécialement dans les grandes entreprises, ce secteur compte encore un grand nombre d'exploitations non intégrées, surtout dans les produits du bois. D'ailleurs, de nombreux segments de l'industrie, par exemple les exploitations de bois secondaires, demeurent surtout des industries de main-d'oeuvre.

Concentration

La concentration de la production varie selon les produits mais, en général, l'industrie est demeurée passablement fragmentée au cours de la dernière décennie. Le tableau qui suit illustre le degré de concentration des principaux produits.

Répartition de la production parmi les cinq principales firmes, 1964-1974

	1964	1974
Bois	21%	23%
Papier journal	54%	62%
Pâte de papier	44%	30%
Carton	67%	60%
Papier d'imprimerie et papier à écrire	80%	79%

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce – L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papier

Dans ce secteur, le volume de production varie d'une entreprise à l'autre. L'industrie des scieries, par exemple, comprend un grand nombre d'entreprises, depuis la petite entreprise indépendante jusqu'aux grandes compagnies qui font toutes les opérations. À l'autre extrême, les entreprises de pâtes et papiers qui

sont plutôt des industries de capital tendent à produire à plus grande échelle et, dans bien des cas, leurs exploitations sont mondiales.

Si les exploitations canadiennes de produits forestiers sont importantes aux termes des normes nationales, elles sont relativement modestes sur le plan international. Sur la liste des 100 plus importantes exploitations de produits forestiers classées d'après leurs ventes mondiales de 1975, MacMillan Bloedel (la plus grande exploitation de produits forestiers au Canada) occupe la 11^e place, Domtar, la 17^e, Abitibi-Price, la 21^e, Consolidated-Bathurst, la 26^e et British Columbia Forest Products, la 68^e. Les dix plus grandes entreprises du monde sont principalement des sociétés américaines, et plusieurs sont du Royaume-Uni; elles ont toutes des filiales au Canada. Ces filiales canadiennes, si elles étaient inscrites individuellement, figureraient également sur la liste des entreprises les plus importantes. Canadian International Paper occuperait la 23^e place, Reed Paper, la 50^e, Crown Zellerbach Canada, la 61^e et Weldwood of Canada, la 70^e.

Interventions des gouvernements

La politique gouvernementale a de très fortes répercussions sur l'industrie forestière. Les gouvernements provinciaux ont la responsabilité directe de presque toutes les terres forestières dans leurs territoires respectifs. Leurs politiques en matière de fixation des prix des ressources, d'affectation de la fibre de bois, de gestion des forêts et de développement industriel sont décisives pour le progrès et la compétition de l'industrie. Les taxes et les règlements municipaux ont également une portée considérable, surtout lorsque l'industrie forestière est la principale source de revenu dans la localité. De plus, l'industrie est très fortement touchée par les politiques adoptées par le gouvernement fédéral dans des domaines comme le développement régional, les transports, le commerce, la fiscalité, la fixation des prix de l'énergie et la concurrence.

Propriétaires étrangers

Dans l'ensemble du secteur, les propriétaires étrangers livrent environ 40% des produits. La plupart des intérêts sont détenus par des multinationales américaines et, dans une moindre mesure, par des multinationales européennes ayant fait des investissements considérables dans des exploitations primaires intégrées, comme celles de la pâte de bois, du papier journal, des produits pour panneaux et du bois d'oeuvre. Au cours des dernières années, les acquisitions de sociétés canadiennes n'ont pas été très nombreuses.

Matière première

Comparée aux autres industries fondées sur les ressources nationales, l'industrie forestière est unique en son genre, du fait que ses ressources sont renouvelables et que, bien gérées, elles serviront de base à des activités manufacturières indéfiniment soutenues. Plus de 80% des réserves de bois du Canada sont constituées de bois de résineux plutôt que de bois feuillus; la plupart des bois feuillus ne conviennent pas à l'industrie manufacturière en raison des marchés et du niveau de technique actuels. Vu leur importance, les ressources forestières sont décrites dans la section "Questions d'intérêt".

MARCHÉS

Structure

L'industrie canadienne des produits forestiers est fortement axée sur l'exportation. Les exportations de 1974, évaluées à environ 5,6 milliards de dollars, représentaient environ 45% de toutes les livraisons de l'industrie. Le pourcentage des exportations est beaucoup plus élevé dans les secteurs du bois d'oeuvre, de la pâte à papier journal (dont le Canada est le plus grand exportateur au monde), que dans les secteurs des produits de bois et de papier transformés. Ces trois produits représentent la majorité des exportations du secteur et sont généralement soumis à un minimum de restrictions commerciales sur les principaux marchés d'exportation du Canada, bien qu'il existe sur certains marchés d'importantes barrières douanières et non douanières.

Les produits de bois et de papier transformés sont généralement destinés à la consommation nationale et sont protégés à divers degrés sur les marchés mondiaux. En fait, certains segments de l'industrie, par exemple ceux des contre-plaqués et du papier fin, ont eu à faire face à une plus grande concurrence de la part des producteurs américains au cours des dernières années. Pour améliorer la situation concurrentielle du Canada dans le secteur des produits transformés, il faudra, dans certains cas, ouvrir davantage le marché et apporter des modifications importantes au régime actuel de l'industrie, aux structures de fabrication, de commercialisation et de distribution qui ont cours, ainsi qu'au milieu d'exploitation.

Malgré le volume important de leurs exportations, les producteurs canadiens de pâte à papier, de papier journal et de bois d'oeuvre qui soutiennent la concurrence sur les marchés internationaux exercent peu de contrôle, s'il en est, sur les facteurs économiques fondamentaux qui orientent l'offre et la demande sur ces marchés. Les prix sont habituellement sensibles à ces facteurs économiques mais bien d'autres facteurs non négligeables entrent également en jeu, par exemple la nature captive de certaines usines canadiennes et la tendance à s'engager dans des contrats garantissant des approvisionnements à plus long terme, surtout dans les secteurs de la pâte à papier et du papier journal.

L'impact des fluctuations cycliques de l'économie des États-Unis est intensifié par l'aspect d'approvisionnement résiduel que présente l'industrie canadienne. L'industrie du papier journal, par exemple, est particulièrement vulnérable; les producteurs indépendants, qui représentent 60% des producteurs canadiens, sont les premiers à voir baisser leur volume de vente lorsque les marchés sont faibles et les derniers à le rétablir au cours du redressement. Les fabriques de papier journal des États-Unis, les usines canadiennes appartenant à des propriétaires de journaux et, dans une moindre mesure, les filiales d'entreprises étrangères maintiennent toutes un coefficient supérieur de production au cours de ces périodes.

Actuellement, les exportations sont en grande partie destinées aux États-Unis en raison de la proximité et de l'accessibilité du marché américain; cependant d'importants débouchés d'exportation se précisent actuellement au Japon, dans l'ouest de l'Europe et d'autres régions éloignées de la côte, surtout pour les secteurs de la pâte à papier et du bois d'oeuvre; l'industrie canadienne devrait en tirer des avantages appréciables à long terme. En Amérique du Nord, le caractère fortement cyclique des marchés traditionnels a entraîné l'altération du rendement de l'industrie et démontré l'importance de la diversification du marché pour les produits de commerce en gros.

Les dernières prévisions indiquent un fléchissement de l'accroissement de la demande mondiale pour tous les produits forestiers, causé par une diminution du taux d'accroissement de la population et la conjoncture générale de l'économie, spécialement dans les pays industrialisés. C'est donc dire que la croissance moyenne annuelle de la demande mondiale de pâtes et papiers, qui était d'environ 5,5% dans les années 60, descendra probablement à environ 3,5% d'ici 1990. La consommation mondiale de papier journal, de bois d'oeuvre, de contre-plaqués et d'autres produits de bois de construction augmentera vraisemblablement à des taux plus modérés, soit de 2 ou 3% par année.

Coefficient des exportations par rapport aux livraisons totales de certains produits forestiers en 1974

	<i>Livraisons totales (En millions de dollars)</i>	<i>Exportations</i>	<i>Pourcentage d'exportation</i>
Bois d'oeuvre	\$1 878	\$1 290	69
Contre-plaqués	311	62	20
Produits de bois transformés	1 260	81	6
Pâte commerciale	2 205	1 865	85
Papier journal	1 855	1 726	93
Autres types de papier et de carton	1 371	389	28

Source: Statistique Canada

Concurrence

La part des exportations mondiales de produits forestiers détenue par le Canada est passée de 25% en 1961 à 19% en 1974, à cause de l'augmentation des capacités d'exportation d'autres pays, comme les États-Unis, les pays scandinaves et certains pays en voie de développement. La capacité d'approvisionnement national semble également s'affirmer dans beaucoup de régions industrialisées et spécialement dans certaines régions en développement. Comme il est démontré au tableau ci-dessous, la part de la production mondiale détenue par le Canada dans les catégories protégées, les panneaux à base de bois et les "autres types de papier et de carton" est considérablement inférieure à la part représentant le bois d'oeuvre, la pâte à papier et le papier journal, qui sont les produits d'exportation dominants.

Production mondiale en 1974

	Contre-plaqué		Bois d'oeuvre en résineux		Pâte de bois		Papier journal		Autres papiers et cartons	
		%		%		%		%		%
	En milliers de mètres cubes				En milliers de tonnes métriques					
Canada	2 085	6	31 034	9	19 214	15	8 661	38	4 379	3
É. -U.	15 172	41	56 177	17	43 746	36	2 924	13	49 215	38
CEE	1 634	5	15 864	5	5 826	5	1 685	7	21 836	17
Japon	7 443	21	32 513	10	10 017	8	2 237	10	13 412	10
URSS	2 160	6	101 500	31	8 182	7	1 334	6	6 862	5
Autres	7 656	21	89 968	28	33 050	28	6 091	26	33 803	26
TOTAL MONDIAL	36 150	100	327 056	100	120 035	100	22 928	100	129 507	100

Source: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

L'industrie canadienne doit faire face à la concurrence des producteurs locaux (le commerce international ne représente que 10 à 15% de la consommation mondiale), des États-Unis, de la Scandinavie, de l'URSS et, dans une moins grande mesure, des pays en développement. On prévoit que la concurrence de la part des pays en développement augmentera dans l'avenir, étant donné la campagne conjointe que mènent de nombreux pays de l'Asie du sud-est et de l'Amérique latine, depuis dix ans, en vue d'exploiter plus à fond leurs ressources forestières relativement importantes, grâce, souvent, à l'aide appréciable d'organismes d'assistance internationale.

QUESTIONS D'INTÉRÊT

Concurrence

Ressources mondiales

Les diverses essences de bois résineux interviennent pour environ les trois quarts du bois utilisé dans la fabrication des produits forestiers dans le monde entier; cette proportion s'explique par la concentration des installations de production et la prédominance de bois résineux dans l'hémisphère nord industrialisé, mais aussi par les avantages économiques et physiques que représentent les bois résineux par rapport aux bois feuillus. On s'attend à un resserrement, dans un avenir prévisible, de tous les marchés de bois résineux pouvant répondre à la demande mondiale toujours plus élevée, en particulier pour les produits de bois de charpente.

L'URSS, l'Amérique du Nord et l'Europe sont les trois principales régions productrices de bois résineux, comme l'indique le tableau suivant.

	Augmentation annuelle			Production annuelle de billes (Moyenne de 1969 à 1973)
	Bois résineux	Bois feuillus	Total	
Canada	13	3	8	9,1%
États-Unis	21	17	20	25,2%
Amérique latine	1	29	14	3,9%
Afrique	—	8	4	3,2%
Europe	15	11	14	20,5%
U. R. S. S.	38	21	29	22,8%
Asie et région du Pacifique	12	11	11	15,3%
	100%	100%	100%	100,0%

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

Remarque: Les estimations comparatives de l'augmentation annuelle, même si elles sont très approximatives, fournissent une indication plus valable du volume récoltable annuellement que l'inventaire du bois sur pied.

En raison de ses ressources considérables, l'industrie canadienne des produits forestiers occupe une position favorable qui lui permet de répondre à une plus forte demande à long terme de produits à base de fibre résineuse. Par ailleurs, les coûts d'exploitation de telles ressources, en particulier dans les régions

forestières sous-développées, sont montés en flèche au cours des dernières années et sont devenus un facteur dominant dans la conjoncture de l'expansion future de cette industrie au Canada.

Aux États-Unis, et surtout dans les régions méridionales qui interviennent pour environ la moitié de la récolte annuelle de bois du pays, les volumes disponibles de bois résineux sont plus accessibles, le sol est plus favorable, l'infrastructure est établie, les forêts sont plus productives et les possibilités d'en augmenter le rendement grâce à un aménagement intensif sont meilleures. Malgré ces avantages, l'industrie américaine fait face à une forte concurrence pour ce qui est des autres usages de ses forêts et de la hausse des coûts des terrains; il semble que les États-Unis devront de plus en plus recourir aux importations pour satisfaire à leurs besoins intérieurs.

L'autre principale région productrice de bois résineux du monde, soit l'Europe occidentale, y compris la Scandinavie, supporte des coûts comparativement élevés; en raison de besoins industriels croissants, ses ressources s'approchent de la limite supérieure de leur capacité malgré le dossier impressionnant de cette région en matière d'exploitation forestière intensive.

L'U.R.S.S. contrôle plus du tiers de la production mondiale de bois résineux, mais, à l'échelle mondiale, son importance à titre de fournisseur se limite au bois d'oeuvre et aux billes. Ses possibilités d'augmenter le volume de ses divers produits forestiers sur les marchés mondiaux sont limitées en raison de besoins intérieurs croissants et des coûts nécessairement élevés de l'exploitation en Sibérie et en Extrême-Orient où sont situées la plupart de ses ressources inexploitées.

Les régions de l'Amérique latine et de l'Asie peuvent toutes deux produire des bois industriels à bas prix, le volume élevé de ce type de bois favorisant l'exploitation accrue de leurs forêts. Par ailleurs, cet avantage des coûts relativement faibles est quelque peu neutralisé par les coûts élevés de la mise sur pied d'une infrastructure de base dans ces régions. Même si les forêts de l'Amérique latine sont actuellement peuplées, en grande partie, d'essences résineuses inutilisables, les gouvernements et les multinationales établissent rapidement des plantations de bois résineux qu'ils pourront récolter dans 15 ou 20 ans. De plus, l'avantage qualitatif que ces régions tiraient des essences canadiennes s'amenuise sans cesse à mesure que des développements techniques favorisent l'utilisation d'une fibre de moins bonne qualité.

Productivité et coûts

La situation concurrentielle de l'industrie canadienne des produits forestiers est déterminée par le rendement des producteurs canadiens, en matière de productivité et de coûts, confronté à celui de leurs principaux concurrents. La comparaison est particulièrement significative si elle est faite avec les fabricants américains qui jouissent d'un avantage intrinsèque sur les fournisseurs canadiens pour ce qui est des coûts de transport, et qui ont directement accès au marché américain prédominant. De plus, les États-Unis, grâce à un grand nombre de nouvelles usines et à des coûts naturellement inférieurs, sont devenus un concurrent de taille sur les marchés étrangers et même sur le marché canadien pour certains produits forestiers.

Au chapitre de la concurrence, l'industrie canadienne n'est pas dépourvue de ressources: elle possède un personnel expérimenté et qualifié à tous les échelons, de solides possibilités technologiques, des installations d'envergure dans le secteur de la pâte de papier journal et, à un degré moindre, dans ceux du bois d'oeuvre et du contre-plaqué, des réserves de bois considérables et développées, des structures de commercialisation et de distribution bien établies et un niveau d'intégration croissant.

Malgré l'existence de tels atouts industriels, les comparaisons des niveaux de productivité et des coûts montrent que certains secteurs majeurs de l'industrie des produits forestiers ne peuvent concurrencer leurs homologues oeuvrant dans d'autres régions productrices. Un bon nombre de scieries dont la construction remonte à plus de 25 ans doivent être constamment entretenues et rénovées pour aller de pair avec les améliorations faites ailleurs dans le domaine de la productivité et des coûts. L'exploitation d'une usine vieillie n'est pas onéreuse en termes d'immobilisations, mais cet avantage est souvent neutralisé par un rendement plus faible et des coûts d'entretien et d'exploitation plus élevés.

Les comparaisons des secteurs au point de vue des coûts sont exposées plus loin. Les fabriques de pâte et de papier journal construites récemment ou depuis au plus 10 ans, dans l'est du Canada, sont comparées aux nouvelles fabriques du sud des États-Unis, le foyer de la concurrence. Ce parallèle indique que les nouvelles installations sont passablement moins rentables dans l'est du Canada que dans le sud des États-Unis mais que, par ailleurs, une fabrique de 10 ans peut être aussi rentable qu'une nouvelle usine américaine, et ce surtout à cause des coûts d'immobilisations qui sont moindres. Les comparaisons se poursuivent entre les industries de contre-plaqué résineux de la côte et de l'intérieur de la Colombie-Britannique et celles de la région de la côte du Pacifique des États-Unis. L'industrie de la côte de la Colombie-Britannique affiche des coûts relativement élevés; par contre les producteurs de l'intérieur soutiennent toute comparaison en raison du coût moins élevé du bois. Les coûts directs associés à la production du bois d'oeuvre résineux varient énormément en Amérique du Nord à cause de la grande diversité observée aux niveaux des coûts du bois, des méthodes de sciage, de l'envergure et de l'état des

usines. Les coûts de fabrication (crédits nets pour ventes de copeaux) pour une usine de bois d'oeuvre de taille courante varient entre \$120 et \$160 par mille pieds de planche. De façon générale, les scieries établies à l'intérieur de la Colombie-Britannique et au sud des États-Unis se situent dans la partie inférieure de l'échelle alors que les scieries de l'est du Canada se retrouvent dans la partie supérieure.

Comparaison des coûts* de fabrication et de distribution de la pâte du papier journal, 1976

	PAPIER JOURNAL			PÂTE KRAFT BLANCHIE		
	Sud des États-Unis Nouvelle usine (En pourcentage des ventes en dollars)	Est du Canada Nouvelle usine	Est du Canada Usine de 10 ans (En pourcentage des ventes en dollars)	Sud des États-Unis Nouvelle usine (En pourcentage des ventes en dollars)	Est du Canada Nouvelle usine	Est du Canada Usine de 10 ans (En pourcentage des ventes en dollars)
Prix de vente (troisième trimestre de 1976)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût de fabrication						
– Bois	14,0	24,6	24,6	20,8	31,9	31,9
– Achat de pâte chimique	12,6	13,0	13,0	–	–	–
– Main-d'oeuvre	7,4	9,1	9,8	6,4	6,9	7,2
– Énergie	15,8	14,0	13,3	7,8	6,4	7,0
– Autres	5,6	7,0	7,3	12,5	13,9	14,4
	55,4	67,7	68,0	47,5	59,1	60,5
Frais généraux de production, frais de vente et frais d'administration	5,6	6,3	6,3	4,4	5,0	5,0
Transport	5,3	12,3	12,3	4,2	8,3	8,3
Immobilisations	20,4	24,9	8,1	23,9	29,2	6,7
Revenus avant les impôts	13,3	(11,2)	5,3	20,0	(1,6)	19,5

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

*On estime ici que \$1(Can.) = \$1(É.-U.)

Comparaison des coûts de fabrication du contre-plaqué résineux, 1975

	Côte du Pacifique des États-Unis (Sablé/revêtement)	Côte de la Colombie-Britannique	Côte du Pacifique des États-Unis (Revêtement)	Intérieur de la Colombie Britannique
Coûts de fabrication				
– Main-d'oeuvre	100	148	100	120
– Bois	100	112	100	48
– Résine	100	118	100	142
– Énergie	100	133	100	91
Intérêts et amortissement	100	126	100	100
Frais généraux de production et frais d'administration	100	143	100	159
Coûts totaux	100	128	100	91
Prix de vente net	100	128	100	124

Source: Price Waterhouse

On relève également des désavantages importants au chapitre des coûts des autres qualités de papier et de carton; les marchés sont surtout intérieurs et l'échelle réduite d'exploitation affaiblit le rendement de façon significative. L'industrie des papiers fins est un cas d'espèce dont il faut se préoccuper de façon urgente.

Il est clair que les entreprises canadiennes sont dans une situation désavantageuse au point de vue des frais de transport, des coûts de main-d'oeuvre et des autres catégories de coûts reflétant l'efficacité d'une usine, mais les coûts du bois demeurent les plus significatifs. Ils représentent entre la moitié et les deux tiers des coûts de fabrication dans le cas du bois d'oeuvre et environ un tiers dans celui du contre-plaqué, de la pâte et du papier journal. La répartition des coûts de la pâte de bois en vigueur dans le monde, par province et par région, est relevée dans le tableau suivant.

Coûts du bois à pâte livré, par région, 1971-1976

(En dollars par cunit)	1971	1976
Côte de la Colombie-Britannique	22	50-60
Intérieur de la Colombie-Britannique (copeaux de pâte)	17	35-45
Alberta	26	35-40
Ontario	40	60-90
Québec	38	55-80
Maritimes	30	50-60
Terre-Neuve (Labrador exclu)	35	70-80
Canada	35	35-90
Sud des États-Unis	35	45-55
Suède	42	90-110
Brésil	données non disponibles	30-45
Sud-est asiatique	données non disponibles	35-50

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

Gestion et main-d'oeuvre

Même si elle n'est pas réputée pour son dynamisme, la gestion de l'industrie forestière du Canada n'en est pas à ses premières armes et, de façon générale, elle fait preuve d'une compétence certaine si on la compare, à ce plan, à ses principaux concurrents. Dans le passé, on lui a souvent fait grief de son orientation vers la production et d'un manque d'initiative et de planification à long terme. Pareil dossier a pu être préjudiciable à l'industrie auprès de la communauté financière, mais un progrès considérable a été accompli en matière de budgétisation, de contrôle financier, de planification et de commercialisation.

Même si, dans une forte proportion, les membres de la population active sont qualifiés, bien formés et parmi les mieux payés au monde, l'industrie fait face à un taux de roulement élevé, à des crises de main-d'oeuvre périodiques, alors que ses activités d'exploitation et de récolte exigent un niveau de compétence plus élevé. Ces problèmes se font surtout sentir dans les collectivités isolées et dans les industries de préparation du bois. Plusieurs des difficultés observées au chapitre de la main-d'oeuvre sont associées à l'embauche et à la conservation des travailleurs et reflètent la relativité des taux salariaux, des conditions de travail et de la qualité de la collectivité. On prévoit que les besoins en main-d'oeuvre dans l'industrie forestière seront modérés (entre 3 et 5 pour cent) au cours des cinq prochaines années en raison des améliorations constantes de la productivité et d'une croissance plus faible de la production industrielle, mais il est possible que l'expansion soit limitée à l'avenir, si l'on ne peut résoudre les problèmes associés au travail saisonnier et cyclique et au manque de commodités dans les régions éloignées.

La tension des relations patronales-ouvrières a atteint un seuil critique, non seulement dans l'industrie des produits forestiers du Canada mais aussi dans les industries dont dépendent les industries forestières. Le nombre important de jours-hommes perdus à cause de grèves, de lock-outs et de problèmes connexes de relations patronales-ouvrières, qui a atteint des proportions épidémiques en 1975 et 1976, crée un climat

d'incertitude et pourrait sérieusement desservir la position de nos exportations à plus long terme et la situation de l'emploi. La prolifération des grèves découle, en partie du niveau élevé des attentes des travailleurs et de la force des dirigeants syndicaux par rapport à l'aptitude des secteurs de l'industrie forestière à supporter des coûts de main-d'oeuvre considérablement plus élevés et à maintenir leur position sur le marché. En comparaison d'industries d'autres pays, l'industrie forestière canadienne semble accorder beaucoup d'importance à la conciliation des attitudes des travailleurs et des objectifs de l'industrie. Pour les employés et les patrons, il est absolument prioritaire de trouver des voies et moyens de réduire les conflits industriels et d'améliorer les mécanismes de négociation collective ayant cours dans l'industrie. D'après les étapes préliminaires de la présente ronde de négociation, le climat des relations industrielles semble s'être considérablement amélioré dans l'industrie.

Recherche et développement

Dans l'industrie des produits forestiers, la recherche et le développement sont un élément essentiel à l'augmentation à plus long terme de la productivité et des bénéfices. Même si les études de rentabilité sont difficilement applicables, il existe de nombreux exemples de projets de recherche et de développement qui ont largement contribué au développement de l'industrie. De façon générale, il est possible d'améliorer considérablement la recherche menée dans le domaine de l'industrie forestière en renforçant la coordination des efforts, en précisant les objectifs et en faisant plus large la part réservée à la recherche et au développement dans les programmes gouvernementaux.

La recherche sur les pâtes et papiers relève de l'Institut canadien des recherches sur les pâtes et papiers (organisme financé surtout par les sociétés membres de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers), d'entreprises privées et de fournisseurs d'outillage. Une quantité appréciable de recherche appliquée est également effectuée dans les forêts et en usines par les responsables de l'exploitation et de l'entretien; ces personnes non seulement font des études expérimentales officielles, mais elles tentent continuellement d'innover à la faveur des circonstances. L'industrie des pâtes et papiers repose fortement sur l'investissement et, dans le passé, le Canada a été à l'avant-garde en matière de développement de nouvelles techniques. Au cours des dernières années, cependant, la valeur des budgets de recherche et de développement n'a pas marché de pair avec l'inflation et l'augmentation des ventes et des dépenses d'autres pays à ce poste; en effet, depuis 1971, nombreuses sont les entreprises canadiennes qui ont réduit considérablement leur budget et leur personnel de recherche pour des motifs d'austérité. C'est ainsi que les sommes affectées à la recherche et au développement, en pourcentage des ventes de pâtes de papiers, sont passées de plus de 0,8 pour cent en 1967 à moins de 0,4 pour cent en 1974, tandis qu'aux États-Unis les dépenses à ce poste sont restées au niveau de 0,8 pour cent. Les politiques de réduction de la pollution ont, en outre, accaparé une part croissante des ressources disponibles pour la recherche et le développement, tout en contribuant très peu, pour ne pas dire nullement, aux profits.

De plus, l'industrie s'est employée à adapter à ses besoins des techniques d'origine canadienne ou étrangère, mais il existe aussi au Canada un fort potentiel de commercialisation des nouveaux développements. Les rapports étroits qui se sont établis entre les fabricants de matériel et le personnel affecté à l'exploitation et à la recherche dans les entreprises de pâtes et papiers en Scandinavie et, à un degré moindre, aux États-Unis, constituent un facteur déterminant du succès de la commercialisation des développements techniques dans ces pays.

Dans le secteur des produits du bois, la recherche est particulièrement morcelée et se limite aux travaux de quelques sociétés importantes, de gros fournisseurs de matériel, d'associations et des laboratoires fédéraux. Même si les efforts de recherche et de développement dans le secteur des produits du bois doivent être améliorés et consolidés, il reste, qu'au Canada, ce sont les fournisseurs de matériel et les entreprises de production qui sont à la fine pointe du développement et de l'application des nouvelles techniques de transformation. L'Institut canadien de recherche en génie forestier, fondé en 1975 et financé conjointement par le gouvernement fédéral et l'industrie, se livre actuellement à des travaux de recherche dans le domaine des systèmes mécanisés d'exploitation forestière et de transport en vue de diminuer les coûts du bois livré.

Pour ce qui a trait aux travaux de recherche et de développement et à leur application commerciale dans les industries forestières, les domaines prioritaires se rangent sous les étiquettes suivantes: perfectionnement de nouvelles méthodes de défilage, installations plus petites, mise au point de systèmes de contrôle automatique, ajustements visant la conservation de l'énergie et la réduction de la pollution, réduction des coûts du bois, systèmes de transport et normes de production. Les changements qui touchent la demande commerciale et la disponibilité des fibres justifieront un apport supplémentaire au niveau de la recherche et du développement pour la mise au point de produits nouveaux et d'utilisations différentes des

produits forestiers existants. La capacité de se spécialiser dans certains secteurs du marché devient de plus en plus importante pour les petites entreprises de l'industrie.

Transport

Le coût du transport est un facteur important de la situation concurrentielle de l'industrie canadienne des produits forestiers sur les marchés intérieurs et internationaux. Le coût du transport représente, selon le produit, de 10 à 40 pour cent du prix du produit livré. Cette industrie est donc très dépendante de l'efficacité du système de transport par voie ferrée, par route et par eau, ainsi que de la suffisance du matériel et des installations de tête de ligne pour le déplacement des matières premières et des produits à des taux concurrentiels et selon des calendriers de livraison raisonnables.

Environ la moitié des produits forestiers canadiens sont livrés par voie ferrée, vers les États-Unis pour la plupart, le reste étant expédié par voie d'eau ou par camion. Les industries forestières fournissent environ 20% du volume total des marchandises transportées par les compagnies ferroviaires canadiennes et constituent leur principale source de revenus.

Dans certains cas, les taux internationaux communs du camionnage et du transport ferroviaire sont plus élevés, selon un coût établi par tonne-mille si les marchandises sont transportées du Canada vers les États-Unis, que si elles circulent à l'intérieur des États-Unis. Les pourvois contre le niveau des taux sont assujettis à la juridiction des pouvoirs de réglementation de chaque pays et, peut-être pourrait-on mettre sur pied un organisme de consultations bilatéral. Quant aux livraisons intérieures, le retard de la C.C.T. à résoudre les problèmes de taux a rendu impossible la solution des questions connexes.

Fiscalité

En 1973, la société Price Waterhouse & Co. a entrepris pour le compte du gouvernement canadien une étude des pratiques fiscales en cours dans l'industrie des pâtes et papiers. Cette société a analysé l'incidence de l'ensemble du fardeau fiscal sur l'industrie des pâtes et papiers au Canada, aux États-Unis, en Suède et en Finlande; elle a conclu que le système fiscal canadien constitue un fardeau beaucoup plus lourd que celui des autres pays. Les experts-conseils ont exprimé des réserves au sujet de cette conclusion à cause des contraintes inhérentes à leur étude et du fait que cette étude ne portait que sur les fardeaux fiscaux directs et non sur l'ensemble des conditions de fiscalité, de réglementation et d'aide qui entourent les activités de cette industrie.

L'incidence relativement négative du système fiscal du Canada a été en grande partie associée au fardeau comparativement lourd que constituent les taxes de vente, les taxes foncières municipales et les impôts sur le capital. Au Canada, comparativement à la situation qui prévaut ailleurs, ces taxes ont imposé à la structure des coûts de l'industrie un fardeau rigide particulièrement néfaste au cours d'années où les bénéfices étaient faibles et les investissements en pleine expansion.

Les avantages fiscaux immédiats offerts à l'industrie américaine en vertu du traitement des gains en capital ont compté pour une portion du revenu tiré du bois; l'effet de dégrèvement pour investissements et les règles du programme DISC ont eu une incidence particulièrement favorable sur les bénéfices déclarés.

Ces dernières années, cependant, des changements avantageux ont été apportés à la législation fiscale au sujet de l'investissement dans l'industrie. Ces changements comprennent des amortissements accélérés et le dégrèvement pour investissements qui n'avait pas encore été mis en vigueur au moment de l'étude. En outre, la déduction de 3% de la valeur des stocks d'ouverture aide l'industrie à contrebalancer les effets de l'inflation.

Résumé

L'expansion fructueuse des marchés d'exportation des produits forestiers en vrac a permis aux producteurs canadiens de réaliser des économies d'échelle et d'accroître leur spécialisation, ce qui ne se serait pas produit si les activités avaient été restreintes au marché intérieur. Cette orientation marquée du secteur vers les exportations l'a toutefois soumis à la discipline rigoureuse de la concurrence internationale. Bien que les dernières années aient été témoin d'un progrès important vers la réalisation d'une structure industrielle, il est clair que l'efficacité de la fabrication et le rendement de la productivité devront s'améliorer davantage pour faire contrepoids aux désavantages croissants qui entourent les coûts, tels qu'ils ont été décrits précédemment, et pour réaliser un meilleur équilibre entre les capacités de transformation et les quantités de fibre disponibles. Certains secteurs des produits forestiers davantage orientés vers le marché intérieur, tels que les papiers fins, doivent de toute nécessité réorganiser ou restructurer leurs activités existantes à l'échelle de l'industrie, pour demeurer viables en permanence. La rationalisation valable de ces secteurs de produits suppose des compromis aux termes des changements proposés dans la politique canadienne en matière de concurrence.

Investissement et rendement

Bien que l'investissement et la rentabilité de l'industrie forestière soient étroitement liés à sa situation concurrentielle et, d'une façon particulière, à sa productivité et à la structure de ses coûts, les divers aspects de cette question sont traités séparément.

Ainsi que le montre le graphique 3, en termes courants, l'ensemble des dépenses en immobilisations a augmenté par intermittence durant la période visée, mais, en termes réels, l'investissement global dans les secteurs des pâtes, du papier journal et un vaste segment du secteur du contre-plaqué a subi une diminution. Ces dernières années, l'investissement dans l'industrie des pâtes et papiers, qui est, en fait, une industrie de capital, a surtout visé à augmenter la capacité des usines par l'accélération de la vitesse des machines et le remplacement du matériel, plutôt qu'à construire de nouvelles usines. Depuis le début des années 70, la capacité de production du bois d'oeuvre et des panneaux à base de bois s'est sensiblement accrue grâce, dans de nombreux cas, à l'appui du gouvernement; cependant, une grande part de cet accroissement résulte d'une tentative de réduction des coûts par voie d'intégration au secteur de la fabrication des pâtes et par une meilleure utilisation des sous-produits. Au plan des projets d'immobilisations, des indications récentes et très favorables laissent à entendre que de vastes programmes de modernisation des entreprises seraient mis sur pied dans certaines des principales industries forestières du Canada.

Comme le montre le graphique 4, depuis 1965 le rendement annuel du capital (ou le bénéfice net après impôt en pourcentage d'une créance à long terme plus l'avoir), pour l'ensemble du secteur de l'industrie forestière, est tombé bien au-dessous de la moyenne de l'industrie manufacturière globale du Canada. En outre, les aspects cycliques des prix et de la demande du marché entraînent chaque année des fluctuations considérables des bénéfices et du rendement. Les rendements plus avantageux des années 1973 et 1974 ont été fortement neutralisés par l'incidence de l'inflation sur les stocks et le remplacement des immobilisations.

Les bénéfices réalisés par l'industrie des produits forestiers du Canada sont également bien inférieurs à ceux de l'industrie américaine. Entre 1962 et 1975, le rendement annuel moyen de l'avoir des propriétaires a été de 8,6% au Canada et de 10,1% aux États-Unis.

Les problèmes rattachés à l'investissement ont contribué aux pertes subies dans la productivité relative, à la hausse des coûts et à la perte des marchés escomptés. Des taux de rendement inappropriés et hésitants ont aggravé le problème en ralentissant, de façon générale, la circulation des capitaux dans l'industrie. La nature irrégulière des bénéfices accroît considérablement l'incertitude qui règne dans les secteurs de la planification, de l'expansion et de l'investissement. Le maintien d'une situation concurrentielle et l'expansion satisfaisante de l'industrie nécessitent des investissements considérables.

La hausse des coûts d'immobilisation et, dans le cas de l'industrie des pâtes et papiers, l'importance des investissements dans une usine particulière ont également contribué au déclin des investissements. Une usine de papier kraft d'une taille rentable peut coûter aujourd'hui 300 millions de dollars, tandis qu'il y a moins de dix ans, alors que les entreprises étaient de taille plus réduite, la même usine coûtait 60 millions de dollars. Ces investissements considérables dans une usine particulière ne sont pas seulement risqués du point de vue de la solvabilité permanente de l'entreprise, mais également très difficiles à financer, en raison surtout de l'ampleur des exigences qui entoureraient éventuellement la concurrence sur les marchés financiers. En outre, l'échelle de la nouvelle production peut poser d'importants problèmes de commercialisation.

Les usines de l'industrie des pâtes et papiers qui se veulent rentables doivent être de plus en plus vastes (à l'heure actuelle, une usine qui produit un minimum de 1000 tonnes par jour est considérée comme rentable) et une réduction de la taille des usines constitue un objectif primordial des activités de recherche et de développement dans l'industrie. Par ailleurs, l'échelle de l'exploitation des scieries est importante, mais beaucoup moins critique.

L'escalade rapide du coût des immobilisations a entraîné un changement fondamental dans le rendement des investissements, particulièrement dans l'industrie des pâtes et papiers. Avec la hausse du prix des produits, les installations vieillies, si elles sont encore en bon état, produisent des rendements plus élevés que les nouvelles installations plus coûteuses en raison de leurs valeurs comptables relativement

plus basses. C'est ce qui explique le déclin des investissements dans la construction de nouvelles usines ou le remplacement d'éléments très coûteux et l'augmentation des investissements à des fins d'amélioration des installations existantes. Les avantages liés à l'amélioration sont les suivants: (1) meilleurs rendements des investissements supplémentaires par suite d'une réduction des coûts d'exploitation et d'entretien et (2) nouvelles augmentations de la capacité à des coûts d'immobilisations moindres et selon des quantités mieux adaptées à l'accroissement de la demande.

Les estimations des capitaux requis pour la modernisation de l'industrie des pâtes et papiers peuvent présenter des écarts sensibles, selon l'ampleur du programme envisagé. Le ministère de l'Expansion économique régionale et certaines provinces se penchent actuellement sur ce problème, mais les résultats de leurs études ne sont pas encore connus. Une mise à jour d'une estimation antérieure effectuée par le ministère de l'Industrie et du Commerce indique que le coût de la modernisation susceptible d'augmenter la capacité de production peut aller de un à un milliard et demi de dollars de 1976. Il importe de remarquer que ce montant ne comprend pas le remplacement d'usines ni de pièces de matériel importantes. De plus, le coût total des immobilisations que doit assumer l'industrie des pâtes et papiers pour se conformer aux directives fédérales visant la réduction de la pollution de l'air et de l'eau a été évalué, en 1976, à environ 1,25 milliard de dollars. En pratique, la modernisation et la réduction de la pollution sont souvent interreliées et la méthode concrète retenue peut modifier la répartition des coûts entre les deux postes de dépense. Il faut toutefois considérer comme un minimum le coût global 2,25 à 2,75 milliards de dollars établi en 1976. Il est à souhaiter que les études plus détaillées, actuellement en cours, révéleront si le rendement escompté pourrait justifier un investissement plus considérable.

En outre, l'industrie des pâtes et papiers, le plus important consommateur de l'énergie achetée de tout le secteur manufacturier du Canada, s'est engagée à réduire de 12% ses achats d'énergie d'ici à 1980; cette réduction nécessitera des immobilisations considérables.

Des porte-parole de l'industrie ont signalé le problème du financement externe et estiment qu'il faudra mettre l'accent sur les bénéfices non répartis, les déductions pour amortissements et d'autres mesures qui pourraient les aider à réunir des capitaux. Les structures financières de l'industrie font large place à l'endettement et le recours au financement à court terme est excessif.

Malgré certaines déclarations voulant que l'industrie manque d'assurance à cause de sa situation concurrentielle de plus en plus faible et de l'incertitude engendrée par les nouvelles politiques du gouvernement et le climat économique en général, de récents énoncés de politiques gouvernementales laisseraient à entendre qu'une importance accrue sera accordée à la stabilité et à l'amélioration du milieu financier. La nécessité d'une telle orientation se confirme du fait que des entreprises canadiennes et étrangères ayant des investissements au Canada ont indiqué leur intention d'accroître leur capacité à l'extérieur du pays particulièrement dans le secteur des produits améliorés, ou d'éviter d'investir au Canada dans de nouvelles installations de certains secteurs de l'industrie, tels que ceux du papier journal et autres qualités de papier. Au cours de la dernière décennie, l'industrie canadienne des papiers fins n'a pas acheté une seule machine à papier et rien n'indique qu'elle accroîtra sa capacité dans un avenir prévisible.

Il se peut que le mouvement vers l'investissement à l'étranger renforce et fasse se diversifier les activités de certaines multinationales canadiennes; par ailleurs, il influe défavorablement sur l'emploi, la balance des paiements, l'expansion régionale, l'utilisation des ressources, l'assiette fiscale et la croissance industrielle des entreprises canadiennes non orientées vers l'investissement étranger.

Ressources forestières

Les ressources forestières du Canada qui sont à la base d'une croissance industrielle valable jouent un rôle important dans l'avenir du secteur, mais elles doivent être considérées en fonction des graves problèmes de gestion forestière qui surgissent d'un bout à l'autre du pays.

Au Canada, on se préoccupe de plus en plus de la contrainte très réelle que pourrait représenter pour l'expansion éventuelle de l'industrie la "disponibilité rentable du bois, malgré l'existence d'un excédent apparemment appréciable de réserves de bois. La coupe permise annuellement au Canada, qui fixe la limite supérieure de la récolte de bois conformément aux principes d'une gestion à rendement soutenu, a été établie à environ 9 milliards de pieds cubes. La récolte annuelle est à peu près de 5 milliards de pieds cubes; cependant, cette réserve de bois apparemment excédentaire est située en grande partie dans des secteurs éloignés des infrastructures existantes et des installations de traitement, et, alors, il ne serait pas rentable d'en faire la récolte aux niveaux des coûts et des prix actuels, ou encore, elle est composée d'essences de qualité inférieure, comme le peuplier, qui, pour diverses raisons, n'ont pas été pleinement utilisées. Les

provisions locales de bois, surtout dans le cas des bois de grands diamètres et de qualités supérieures, deviennent de plus en plus limitées dans de nombreuses régions productrices du pays.

Une partie importante des forêts plus accessibles n'est pas suffisamment boisée du fait que les terrains déboisés et incendiés ne se régénèrent pas suffisamment. Des quantités considérables de bois sont également perdues en raison de maladies et d'infestations par les insectes, notamment la tordeuse de bourgeons de l'épinette dans l'Est du Canada.

En outre, les renseignements sur les ressources de base servant au calcul des coupes permises sont souvent dépassés, inexacts ou incomplets et, d'une région à l'autre du pays, les données existantes sont peu ou nullement uniformes ni comparables. La principale lacune est le manque de données portant sur la qualité du bois, la croissance, les pertes causées par l'incendie, les ravages des insectes, les maladies et l'aspect économique de l'accessibilité. Ces renseignements sont essentiels à une planification à long terme en matière de gestion forestière et d'expansion industrielle.

Selon des données plus positives, il serait possible d'accroître les provisions de bois grâce à une utilisation plus judicieuse des peuplements actuels et à une plus grande facilité d'accès aux endroits les plus éloignés. Le meilleur potentiel d'augmentation de la production tirée des forêts canadiennes réside peut-être dans des pratiques de gestion plus poussées. On pense ici, entre autres pratiques, à la régénération rapide des surfaces déboisées et incendiées, à la réservation d'espaces pour les plantations de jeunes arbres, à la fertilisation et à la protection contre les insectes, les maladies et l'incendie. Les régions concurrentes de bois résineux des États-Unis, de l'Europe septentrionale et d'autres régions injectent des sommes assez considérables dans l'exploitation et la gestion de leurs forêts.

Au Canada, la transition entre l'exploitation et la gestion forestière intensive ne s'est pas faite d'emblée, mais la plupart des provinces, grâce à l'aide reçue en vertu des sous-ententes du ministère de l'Expansion économique régionale, consacrent des sommes plus élevées à la protection de leurs forêts et à des programmes intensifs de gestion. Cependant, si les ressources forestières doivent demeurer une source importante de revenu et d'emploi au Canada, il faudra que les investissements dans l'industrie forestière, en ressources humaines et financières, dépassent de loin leur niveau actuel, et affichent plus de cohérence.

Outre l'usage industriel des ressources forestières, on observe, au Canada, une demande accrue de bois non destiné à des usages de consommation, mais plutôt à des activités de récréation par exemple, et un souci plus marqué des aspects écologiques et sociaux de ces ressources. Ces facteurs ont contribué à l'ascension des coûts d'extraction et ont entraîné des exclusions de terrains forestiers importants et, partant, une diminution plus marquée des ressources de l'industrie. La solution à ce dilemme se trouve dans les politiques qui favorisent les utilisations multiples ou successives des terrains forestiers.

Au Canada, une forte proportion des terrains forestiers, dont 90% non réservés sont exploités pour la production de bois, appartiennent aux gouvernements provinciaux. La propriété privée n'est pas importante sauf dans les provinces de l'Atlantique, au Sud de l'Ontario et au Québec. La plupart des forêts fédérales sont situées dans les régions éloignées au Nord du pays.

Les diverses ententes de bail permanent intervenues d'un bout à l'autre du Canada relativement à ces forêts ont fortement favorisé la mise en oeuvre de politiques provinciales de gestion forestière et d'expansion industrielle. Ces politiques et les systèmes correspondants de répartition du bois sont à l'étude dans la plupart des provinces. On observe que les gouvernements provinciaux sont de plus en plus enclins à participer activement à la gestion et à l'administration des terrains forestiers et, dans certains cas, à exercer un contrôle plus direct de la répartition du bois et des résidus du bois entre les industries consommatrices de cette matière première. Certaines provinces étudient la possibilité de fournir directement le bois aux usines. Même si les objectifs énoncés de ces grands changements de politiques sont d'élever le niveau de gestion forestière sur les forêts de l'État et d'accroître le rendement des ressources forestières provinciales, l'incertitude créée par un changement subit d'orientation peut ébranler la confiance des milieux d'affaires et nuire aux investissements dans le secteur des produits forestiers.

Considérations régionales et relations fédérales-provinciales

L'industrie forestière, grâce à ses caractéristiques bien particulières, est peut-être l'instrument de développement régional tout indiqué dans le cadre des objectifs établis.

Les gouvernements provinciaux sont responsables de l'administration des ressources forestières, y compris la répartition des provisions en fibres de bois et l'élaboration des conditions régissant la gestion forestière. Les objectifs, les valeurs relatives des ressources et les caractéristiques des industries forestières varient considérablement d'une province à l'autre.

Le gouvernement fédéral est fermement engagé dans diverses politiques provinciales particulièrement

critiques pour l'industrie forestière, y compris le commerce, l'expansion industrielle, les politiques fiscale et monétaire, le développement régional, la concurrence, l'écologie et les transports.

Un tel partage des responsabilités à l'égard d'éléments fondamentaux de la politique gouvernementale visant l'industrie forestière suppose une coopération très étroite entre les provinces et le gouvernement fédéral et, dans la plupart des cas, le gouvernement central ne pourra mettre en oeuvre les programmes élaborés pour cette industrie sans s'assurer la coopération des provinces et reconnaître leurs priorités. Certaines provinces privilégient l'expansion de l'industrie forestière comme instrument de développement social et économique pour répondre aux besoins particuliers des régions éloignées. En matière de politiques et de procédures, les échanges interprovinciaux ne peuvent être que fructueux et dans certains secteurs les initiatives conjointes des gouvernements fédéral et provinciaux sont fort utiles.

Il existe des mécanismes de consultation auxquels participent toutes les juridictions provinciales et le gouvernement fédéral, représenté surtout par les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale, ainsi que des Pêches et de l'Environnement. À la demande du Cabinet, le ministère de l'Industrie et du Commerce a mis sur pied en 1974 le Comité fédéral-provincial d'expansion de l'industrie forestière (C.E.I.F.). Ce comité se compose de fonctionnaires provinciaux et de représentants de sept ministères fédéraux. Le groupe est chargé d'encourager et de faciliter des échanges de vues sur les politiques fédérales et provinciales relatives aux industries forestières et, entre autres projets, d'une étude-témoin sur la rationalisation de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick.

Les préoccupations de l'industrie forestière ont fait l'objet de délibérations multiples à l'échelle du pays. Ces consultations, officielles ou non, ont été engagées par l'entremise du C.E.I.F., du Comité consultatif sur les industries forestières composé d'un nombre égal de représentants de chaque province et d'un grand nombre d'associations et d'entreprises.

Un Conseil canadien fédéral-provincial des ministres des Ressources et de l'Environnement, qui comprend le ministère des Pêches et de l'Environnement, étudie actuellement la possibilité d'élaborer une politique nationale des forêts.

Situation commerciale

Le tableau est le suivant: la demande mondiale et nationale de produits forestiers s'accroît alors que les approvisionnements mondiaux en bois résineux baissent; par ailleurs, le Canada possède des ressources appréciables et une vigueur industrielle certaine; il est donc permis de croire à des possibilités de croissance à plus long terme. Les États-Unis demeureront notre principal débouché, mais l'accès à de nouveaux marchés, notamment en Europe de l'Ouest, au Japon et dans d'autres pays étrangers, permettra d'éviter que ne se répètent les distorsions cycliques des dernières années.

Si l'on observe que la demande de produits forestiers augmente sur les marchés mondiaux, on prévoit aussi que les taux futurs d'accroissement de la consommation dans les pays industrialisés fléchiront sensiblement par rapport aux années passées et il n'est pas dit que l'industrie canadienne pourra conserver sa position sur ces marchés.

Diverses formes de publicité ont été utilisées en vue de développer et d'acquérir de nouveaux marchés de produits forestiers à l'étranger. Tandis que les exigences du secteur des pâtes et papiers semblent être reliées aux services de commercialisation, les secteurs du bois d'oeuvre et du contre-plaqué ont réagi aux efforts de publicité à caractère technique déployés sur les marchés étrangers et aux États-Unis. Ces initiatives sont précieuses, car elles permettent d'élargir les débouchés commerciaux sur lesquels repose l'expansion de la production. La plus importante de ces initiatives est l'élaboration du Programme coopératif d'expansion des marchés outre-mer, financé conjointement par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Conseil des industries forestières de la C.-B. Dans l'Est du Canada, on songe sérieusement à mettre sur pied des coopératives ou des consortiums commerciaux qui permettraient aux petites et aux moyennes entreprises de participer plus efficacement aux marchés d'exportation.

Pour le bois d'oeuvre, la pâte et le papier-journal, les tarifs douaniers étrangers sont généralement minimales, malgré certaines exceptions d'importance comme le tarif japonais sur les importations de bois blanc canadien. Les barrières non tarifaires que constituent, par exemple, les codes et les normes de construction ou encore les spécifications des produits engendrent certains problèmes. Un tarif douanier se situant en général entre 5 et 20 pour cent empêche ou restreint les exportations de contre-plaqué et 'autres papiers et cartons' sur les grands marchés.

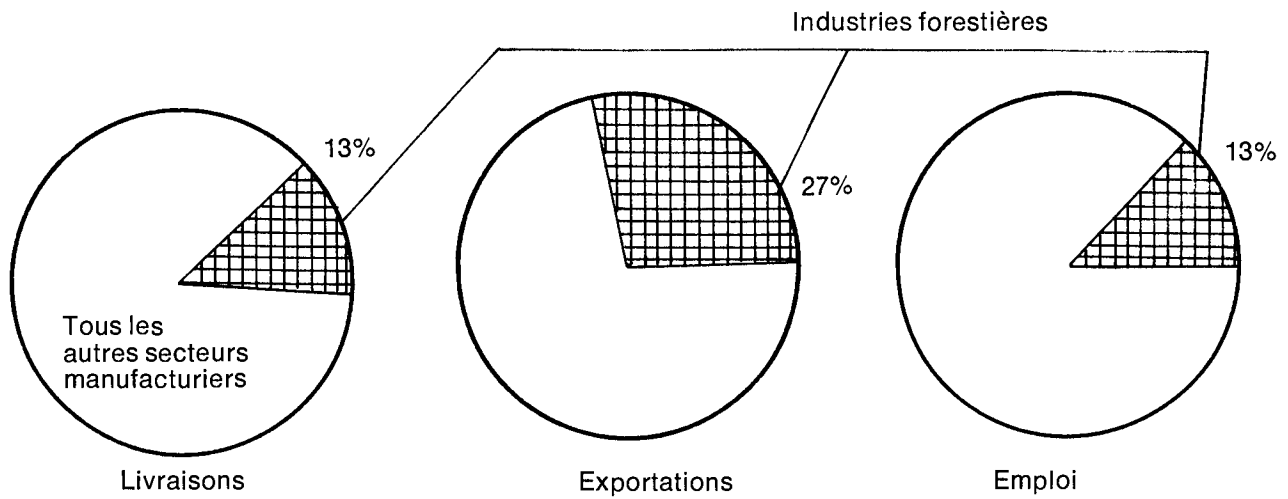
Dans le cas des industries de pâte, de bois d'oeuvre et de papier journal, il serait avantageux que les barrières tarifaires et non tarifaires qui restent soient supprimées ou réduites dans la ronde actuelle de

négociations commerciales entre les multinationales. Pour ce qui est des produits forestiers orientés vers le marché intérieur tels que le contre-plaqué, le papier fin et le carton, des réductions ou des suppressions réciproques exigeraient des rajustements importants des structures de l'industrie et de l'emploi. Ces rajustements réussiraient à améliorer à long terme la situation concurrentielle de ces industries sur le marché international dans la mesure où seront résolus les problèmes de structure sous-jacents mentionnés précédemment et en proportion de l'aide offerte au rajustement. L'entrée de certains de ces secteurs sur les plus grands marchés contribuera à augmenter l'efficacité grâce à des activités d'échelle plus vaste; par ailleurs, pareille initiative supposera une restructuration simultanée de l'industrie axée sur l'amélioration de la productivité.

GRAPHIQUE 1

IMPORTANCE NATIONALE DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

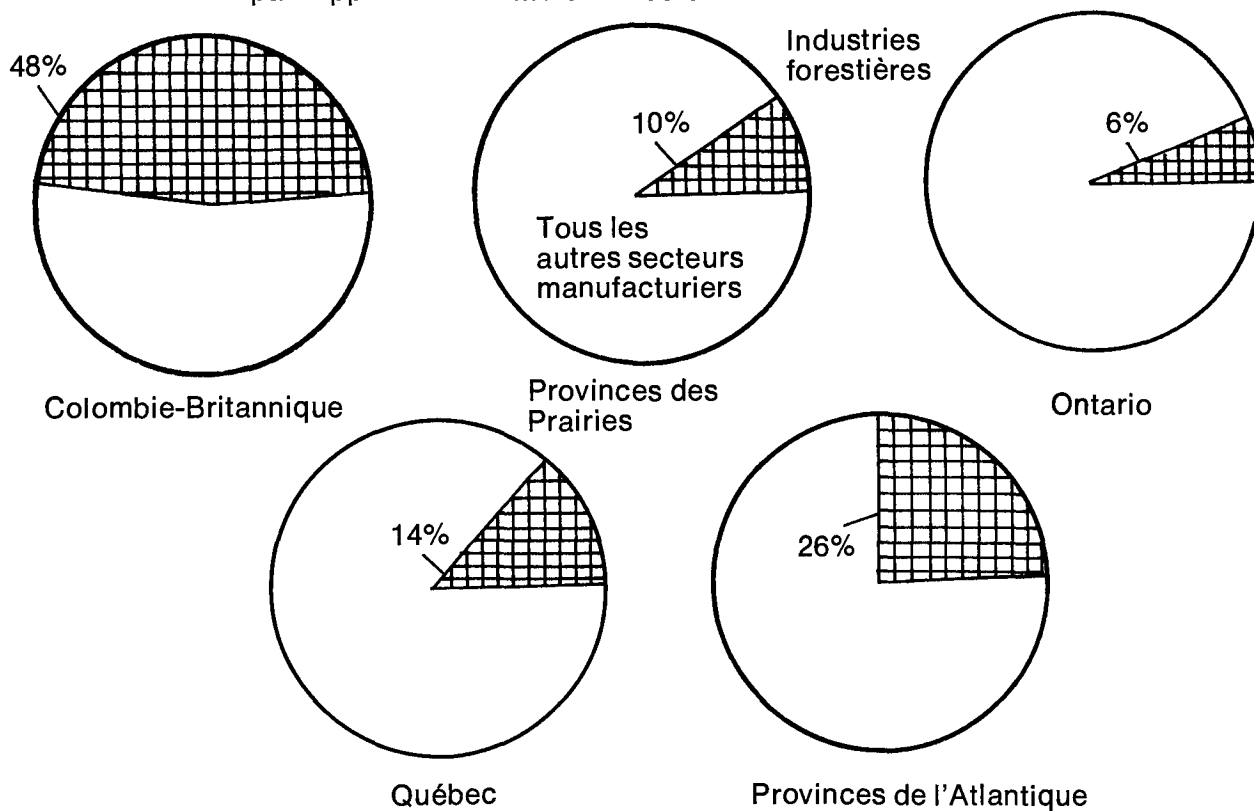
Importance des industries forestières par rapport
à l'ensemble du secteur manufacturier — 1974



GRAPHIQUE 2

IMPORTANCE RÉGIONALE DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

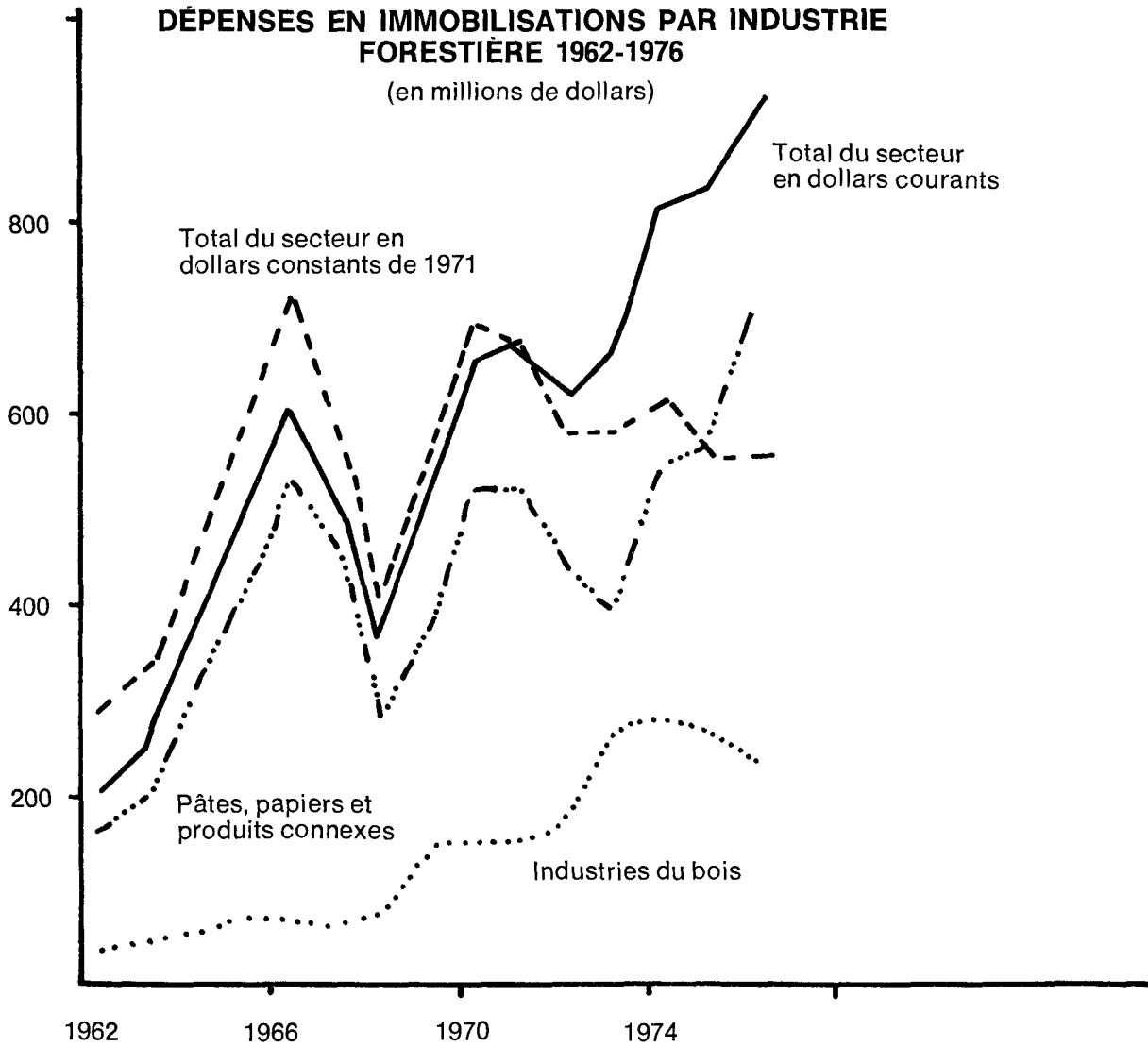
Proportion des livraisons des industries forestières
par rapport à l'ensemble du secteur manufacturier — 1974



GRAPHIQUE 3

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR INDUSTRIE FORESTIÈRE 1962-1976

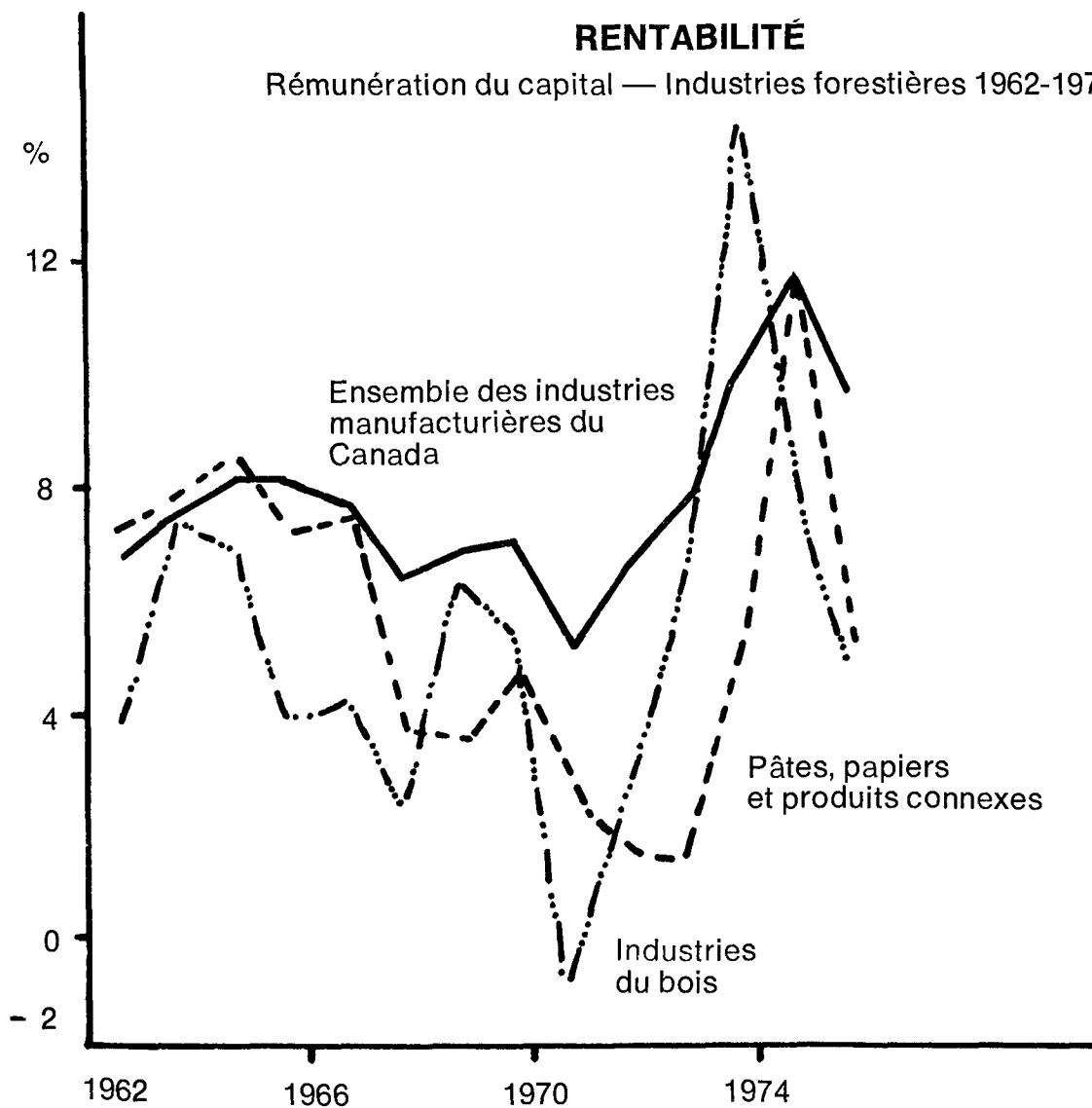
(en millions de dollars)



GRAPHIQUE 4

RENTABILITÉ

Rémunération du capital — Industries forestières 1962-1975



Liste des exposés

1. Politique de la concurrence

M. R.J. Bertrand
Sous-ministre adjoint à la Politique de concurrence et
Directeur des enquêtes et recherches
Ministère de la Consommation et des corporations

2. Recherches en exploitation forestière - priorités et programmes

M. R.J. Bouchier
Directeur général du Service canadien des forêts
Ministère des pêches et de l'Environnement

3. Perspectives économiques à moyen et à long terme

M. W.E. Clark
Directeur de la division de l'Analyse structurelles à
long terme
Ministère des Finances

4. Rapport provisoire sur l'examen par le MEER de l'opportunité
et des répercussions d'un soutien gouvernemental à la
modernisation de l'industrie des pâtes et papiers

M. M.R. Daniels
Sous-ministre adjoint à la Planification et la
coordination
Ministère de l'Expansion économique régionale

5. Mise à jour des négociations commerciales multilatérales

M. P.T. Eastham
Directeur général des Relations générales
Ministère de l'Industrie et du Commerce

6. L'industrie ontarienne des pâtes et papiers - situation et
perspectives

M. A.J. Herridge
Sous-ministre adjoint
Ministère des Ressources naturelles
Province de l'Ontario

7. Fondement des dossiers fournis aux groupes consultatifs des
secteurs industriels

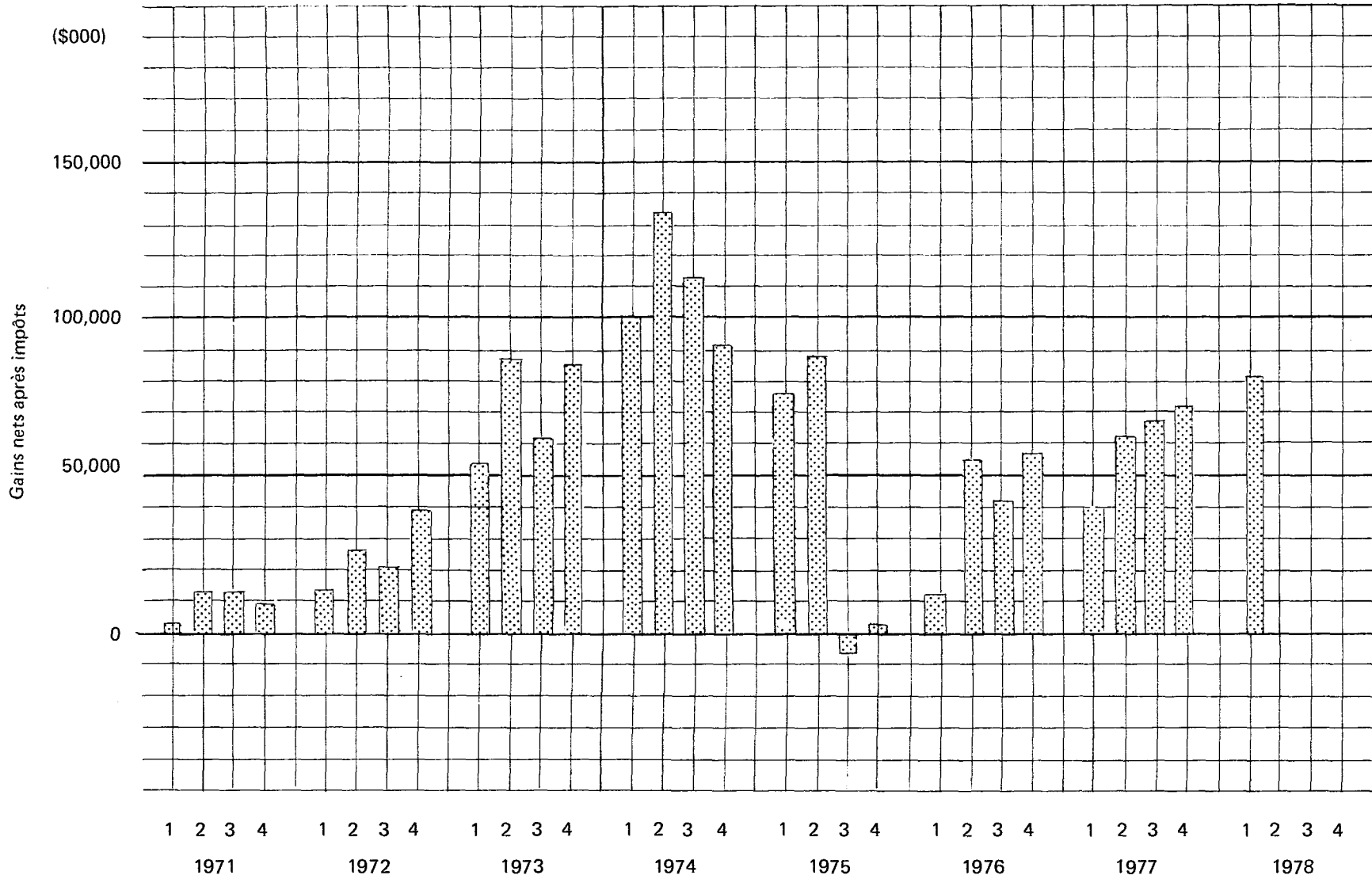
M. G. Ritchie
Directeur général de l'Analyse des politiques
Ministère de l'Industrie et du Commerce

8. Objectifs, financement et fonctionnement de la SEE

M. R.H. Sumner
Vice-président des Opérations pour l'Europe et les
Amériques
Société pour l'expansion des exportations

Gains nets après impôts et rendement
du capital utilisé

Gains nets après impôts Compagnies de produits forestiers

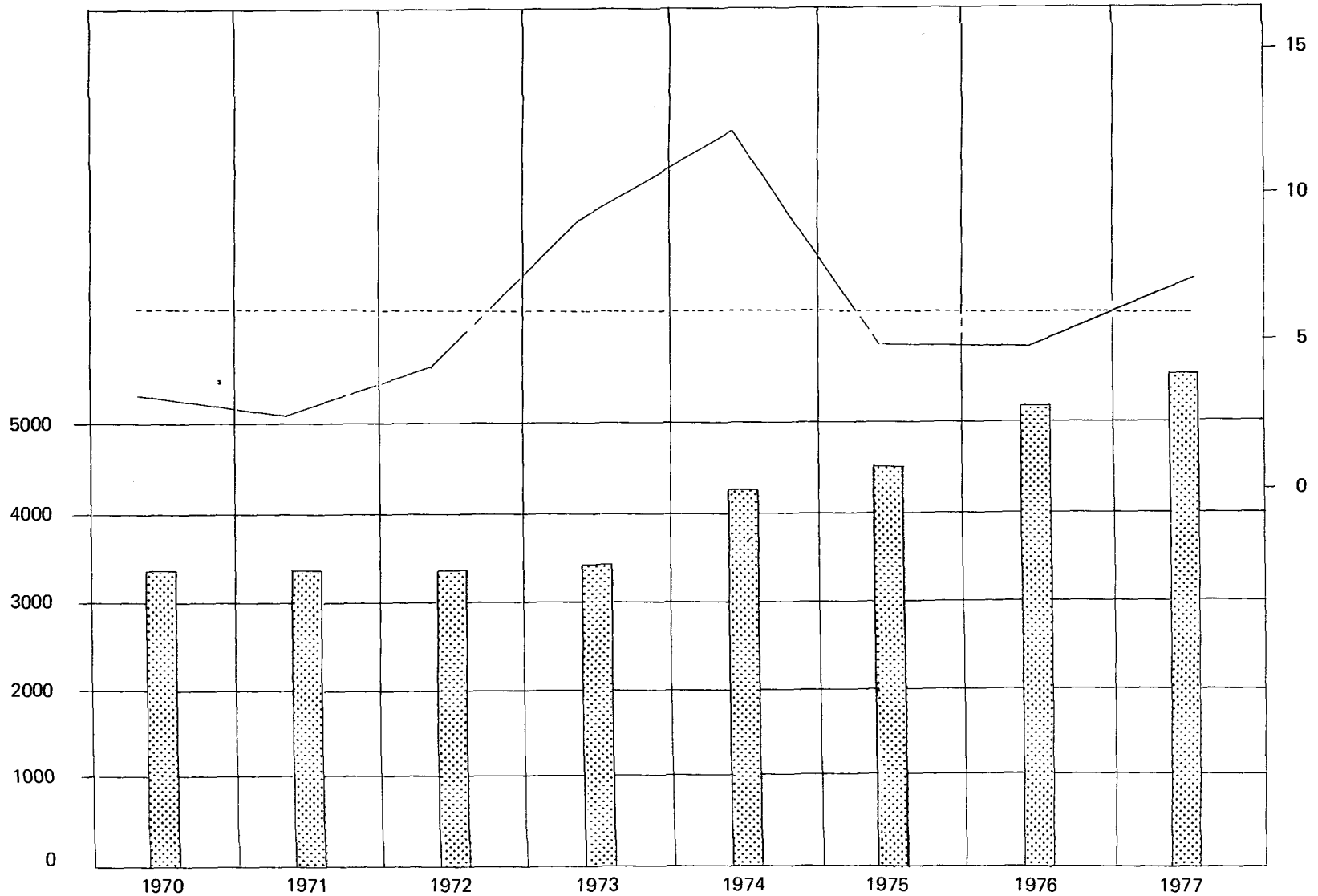


Source: données tirées de rapports financiers trimestriels publiés par 16 compagnies de produits forestiers.
ACPP — mai 1978

Rendement du capital utilisé
Dix-huit compagnies canadiennes de produits forestiers
(1970 - 1977)

Capital utilisé
(en millions de dollars)

Rendement (%)



- Rendement (%)
- - - Rendement (%) — Moyenne pondérée (1970 - 1977)
- ▨ Capital utilisé à la fin de l'exercice financier

ACPP — mai 1978

Source: données tirées de rapports financiers publiés annuellement par dix-huit compagnies de produits forestiers.

RENDEMENT DE L'ENSEMBLE DU CAPITAL UTILISÉ

COMPARAISON ENTRE LES INDUSTRIES DES PRODUITS FORESTIERS ET L'ENSEMBLE
DES COMPAGNIES CANADIENNES ET AMÉRICAINES DE FABRICATION

	<u>1966-1977</u>				<u>1966-</u>
	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1977</u>
Industries du papier et activités annexes					
Canada ¹	12.9	6.5	5.4	5.4	5.6
États-Unis ²	12.8	9.5	10.3	9.5	S.O.
Industries des produits du bois					
Canada ¹	8.7	6.2	9.8	11.8	7.0
États-Unis	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Ensemble des industries de fabrication					
Canada ¹	12.6	10.4	9.5	9.7	7.4
États-Unis ²	11.7	9.0	10.9	11.0	S.O.

Remarque : Les données de ce tableau ne sont pas les mêmes que celles figurant dans le graphique de la page précédente "Rendement du capital utilisé". L'une des raisons, entre autres, en est que les "industries du papier et activités annexes" constituent une classification statistique, utilisée au Canada et aux États-Unis, qui englobe non seulement la fabrication primaire des pâtes et papiers, mais également les opérations de transformation des papiers et des cartons. De plus, le tableau de la page précédente ne signale que les résultats des compagnies canadiennes publiant un rapport public, ce qui ne représente qu'une fraction des expéditions totales de l'industrie, dont environ 55 pour cent des expéditions des pâtes, papiers et cartons.

¹ Tirées de Statistique Canada : Corporations industrielles - statistiques financières; catalogue 61-003

² Tirées du rapport suivant : "U.S. Federal Trade Commission : Quarterly Financial Report for Manufacturing, Mining and Trade Corporations (données non disponibles pour les années 1966 à 1973).

FISCALITÉ

En 1973, la société Price Waterhouse a entrepris pour le compte du gouvernement canadien une étude approfondie des pratiques fiscales relatives à l'industrie des pâtes et papiers. Elle a conclu que le système fiscal canadien constitue un fardeau beaucoup plus lourd que celui des Etats-Unis, de la Suède et de la Finlande. Depuis la publication de cette étude, les principaux stimulants fiscaux suivants ont été mis en vigueur au Canada :

- (1) amortissement de deux ans pour les machines et le matériel achetés pour fin de fabrication et de transformation;
- (2) réduction du taux de l'impôt sur le revenu des corporations, qui est passé de 46% à 40%, au titre des profits provenant de la fabrication et de la transformation (en vigueur pour l'année 1976-1977);
- (3) crédit d'impôt à l'investissement variant de 5% à 10% selon les régions désignées au Canada;
- (4) déduction de 3% de la valeur des stocks à utiliser lors du calcul du revenu provenant d'une entreprise.

Cependant, comme l'indiquent les tableaux ci-joints, l'industrie canadienne des pâtes et papiers se trouve encore défavorisée. Cette situation est attribuable, en partie, aux motifs suivants :

- (a) Aux États-Unis, en ce qui a trait au revenu provenant d'avoirs forestiers, le taux d'imposition s'appliquant aux gains en capital est de 30% alors que le taux de l'impôt sur le revenu prévu par la loi est de 48%.
- (b) Un crédit d'impôt à l'investissement dont le taux est supérieur (10%) et les règles du programme DISC constituent des avantages supplémentaires pour l'industrie américaine.
- (c) Au Canada, la réduction fédérale du taux de l'impôt en ce qui a trait à la fabrication et à la transformation ne s'applique pas dans le cas d'un revenu provenant de l'exploitation forestière. Par conséquent, le taux d'imposition réel combiné des compagnies qui se livrent à l'exploitation forestière se trouve accru d'environ deux à trois pour cent.

On trouvera dans les tableaux ci-joints une description plus détaillée des principaux aspects de la structure fiscale canadienne et américaine concernant les compagnies de pâtes et papiers.

Une comparaison des résultats financiers de compagnies intégrées de produits forestiers (6 compagnies canadiennes et 7 compagnies américaines) indique que le taux d'imposition au Canada en 1977 était de six pour cent supérieur à celui des États-Unis. Les taux moyens étaient les suivants : 42% pour le Canada et 36% pour les États-Unis. Cet écart est beaucoup moins grand que celui du début des années 70 alors que le taux moyen canadien était de 47% et celui des États-Unis 36%, soit un écart de 11%.

Comparaison de certains aspects de structures fiscales du Canada et
des États-Unis concernant les compagnies de pâtes et papiers

	<u>CANADA</u>	<u>ÉTATS-UNIS</u>
1. Taux de l'impôt sur les corporations	Taux de l'impôt fédéral sur le revenu : 46%	Taux de l'impôt fédéral prévu par la Loi : 48%
2. Déduction au titre de la fabrication et de la transformation	Réduction de 6% pour 1976 et les années d'imposition subséquentes. Cette réduction du taux de l'impôt fédéral d'appliquant à la fabrication et à la transformation <u>n'inclut pas</u> les revenus provenant de <u>l'exploitation forestière</u> .	Ne s'applique pas.
3. Crédit d'impôt à l'investissement	5% - 7½% ou 10% selon les régions désignées au Canada. a) Le crédit permet de réduire le coût des biens aux fins du calcul de la déduction pour amortissement. b) La fraction non utilisée du crédit peut être reportée sur les 5 années postérieures. c) Crédit plafonné à \$15,000 augmenté de la moitié de l'impôt autrement payable qui est en sus de \$15,000.	Crédit d'impôt à l'investissement : 10% a) Aucune réduction du coût des biens. b) La fraction non utilisée du crédit peut être reportée sur les 3 années antérieures et sur les 7 années postérieures. c) Crédit plafonné à \$25,000 augmenté de la moitié de l'impôt autrement payable qui est en sus de \$25,000.
4. Gains en capital	La moitié des gains réalisés (pertes) au titre de certaines immobilisations dont la valeur est supérieure à la valeur établie au 31 déc. 1977 est imposable aux taux normaux d'imposition.	Le taux d'imposition qui s'applique à l'égard des gains en capital est de 30%.
5. Déduction pour épuisement - avoirs forestiers	Au prix coûtant.	À la juste valeur marchande. La différence entre le prix coûtant et la valeur marchande constitue un gain en capital aux fins de l'impôt.
6. Impôts sur l'exploitation forestière	Impôt provincial - Québec 10% et C.-B. 15%. Alors qu'au Québec, l'impôt sur les opérations forestières peut être complètement déduit de l'impôt sur les corporations, ce n'est pas le cas en C.-B.*	Aucun impôt sur l'exploitation forestière.

*A compter du 1er janvier 1978, l'impôt sur les opérations forestières de la C.-B. a été ramené à 10% et peut maintenant être complètement déduit de l'impôt sur les corporations.

7. Déclaration consolidée	Ne s'applique pas au Canada.	S'applique à un groupe de compagnies.
8. Pertes d'exploitation nettes	Report sur l'année antérieure, report sur les cinq années postérieures.	Report sur les trois années antérieures, report sur les sept années postérieures.
9. Évaluation des stocks	a) Utilisation, pour l'évaluation des stocks, de la méthode de l'épuisement successif. b) Dégrèvement de 3%, au titre des stocks, autorisé comme déduction à utiliser lors du calcul du revenu provenant d'une entreprise. Cela ne s'applique qu'aux biens corporels et mobiliers en se basant sur la valeur des stocks d'ouverture se classant parmi les stocks prescrits.	Utilisation, au choix, de la méthode de l'épuisement à rebours.
10. Déduction pour amortissement	Taux accélérés s'appliquant à certaines machines de production.	Pas de taux accélérés. Taux moyen de 15% à 20% réduisant le solde.
11. Impôt provincial ou impôt des États	Impôt provincial - Ontario : 13% C.-B. : 15% N.-B. : 12% Québec : 12% Il existe un abattement de l'impôt fédéral de 10% sur la fraction du revenu imposable assujettie à l'impôt provincial sur le revenu, quel que soit le taux d'imposition de la province.	Le taux de l'impôt sur le revenu aux États-Unis varie d'un État à l'autre. Dans certains États, il n'y a pas d'imposition alors que dans d'autres, comme la Pennsylvanie, le taux d'imposition grimpe jusqu'à 10.5%. Taux d'imposition dans certains États : Maine 7%; Wisconsin 7.9%; Caroline du Sud 6%; Oregon 7½%; Pennsylvanie 10.5%; Georgie 6%. L'application et le calcul du taux d'imposition varient selon les États. L'impôt payé à un État est déductible du revenu assujetti à l'impôt fédéral.
12. Stimulants à l'exportation	La Loi de l'impôt sur le revenu n'en prévoit aucun.	Programme DISC (Report de 50% des produits bruts de l'exportation en sus de 67% du produit moyen brut des exportations au cours de la période de base.)

TABLEAU IIMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS
COMPAGNIES CANADIENNES ET AMÉRICAINES DE PRODUITS FORESTIERS

Provisions pour l'impôt sur le revenu exprimées
en pourcentage du revenu net avant impôts

	<u>7 compagnies américaines</u>	<u>6 compagnies canadiennes</u>
1970	32	47
1971	35	49
1972	37	47
1973	37	45
1974	39	45
1975	38	47
1976	34	50
1977	36	42
Total (1970 -1977)	36	46

Notes :

- a) Les sept compagnies américaines sont les suivantes : Boise Cascade Corp.; Crown Zellerbach; Georgia-Pacific Corp.; International Paper; Mead Corporation; St. Regis Paper Co.; et Weyerhaeuser Co.
- b) Voici le nom des six compagnies canadiennes : Abitibi Paper; British Columbia Forest; Consolidated-Bathurst; Crown Zellerbach, Canada; Domtar et MacMillan Bloedel.
- c) Revenu net avant postes extraordinaires.
- d) Les provisions pour l'impôt sur le revenu sont établies au titre des impôts courants et des impôts reportés.

Source : Calculs basés sur les données des rapports financiers annuels.

IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS - COMPAGNIES CANADIENNES DE PRODUITS FORESTIERS
(en milliers de dollars)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1970 - 1977
<u>Abitibi Paper Co. (c)</u>									
(a) Revenu net	5 032	4 123	6 749	18 797	35 904	14 885	11 364	37 908**	134 762
(b) Prov. pour impôt sur le revenu	4 630	2 933	5 346	15 030	30 256	15 141	13 483	29 363	116 182
Total	9 662	7 056	12 095	33 827	66 160	30 026	24 847	67 271	250 944
Impôt (%)	48	42	44	44	46	50	54	44	46
<u>British Columbia Forest</u>									
Revenu net	1 336	5 455	10 823	25 465	21 086	15 888	26 170	35 113	141 336
Prov. pour impôt sur le revenu	956	5 550	10 440	22 750	21 080	15 900	25 960	27 559	130 195
Total	2 292	11 005	21 263	48 215	42 166	31 788	52 130	62 672	271 531
Impôt (%)	42	50	49	47	50	50	50	44	48
/ <u>Consolidated-Bathurst</u>									
Revenu net	274	127	6 497	19 870	47 712	32 599	18 240	21 355	146 273
Prov. pour impôt sur le revenu	3 545	1 392	4 674	14 220	34 463	20 338	9 227	10 038	92 960
Total	N/A	N/A	11 171	34 090	82 175	52 937	27 467	31 393	239 233
Impôt (%)			42	42	42	38	34	32	39
<u>Crown Zellerbach Canada</u>									
Revenu net	6 500	8 800	11 940	28 118	20 235	13 300	21 100	24 693	134 686
Prov. pour impôt sur le revenu	9 369	10 971	13 189	29 200	17 053	10 400	19 400	16 493	126 075
Total	15 869	19 771	25 129	57 318	37 288	23 700	40 500	41 186	260 761
Impôt (%)	59	55	52	51	46	44	48	40	48
<u>Domtar Inc.</u>									
Revenu net	17 900	10 500	17 468	40 559	82 479	35 300	10 600	26 840	241 646
Prov. pour impôt sur le revenu	9 300	9 000	13 575	26 652	64 462	23 900	7 900	13 720	168 509
Total	27 200	19 500	31 043	67 211	146 941	59 200	18 500	40 560	410 155
Impôt (%)	34	46	44	40	44	40	43	34	41
<u>MacMillan Bloedel Limited</u>									
Revenu net	17 426	22 029	35 100 ^(z)	81 752 ^(z)	72 299	(18 943)	22 842	60 618	293 123
Prov. pour impôt sur le revenu	18 834	20 138	32 453	66 607	60 454	(2 764)	36 074	54 141	285 937
Total	36 260	42 167	67 553	148 359	132 753	(21 707)	58 916	114 759	579 060
Impôt (%)	52	48	48	45	46	N/A	61	47	49
<u>ENSEMBLE DES COMPAGNIES CANADIENNES</u>									
Revenu net	48 194	50 907	88 577	214 561	279 715	93 029	110 316	206 527	1,091 826
Prov. pour impôt sur le revenu	43 089	48 592	79 677	174 459	227 768	82 915	112 044	151 314	919 858
Total	91 283*	99 499*	168 254	389 020	507 483	175 944	222 360	357 841	2,011 684
Impôt (%)	47	49	47	45	45	47	50	42	46

- Notes: (a) Revenu net avant postes extraordinaires.
 (b) Provisions pour l'impôt sur le revenu établies au titre des impôts courants et des impôts reportés.
 (c) Le revenu net de la compagnie Abitibi ne comprend pas les revenus provenant de l'exploitation minière.

* À l'exclusion de la Consolidated-Bathurst (1970 - 1971).

** Après versement de la part des actionnaires minoritaires.

/ La provision de la Consolidated-Bathurst pour 1970-1971 est établie au titre des paiements d'impôt de ses filiales; le revenu net est celui de l'ensemble de la corporation.

(z) Le revenu net comprend l'avoir des filiales en propriété partielle.

S.O. Sans objet

Source: Calculs basés sur les données des rapports financiers annuels.

IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS - COMPAGNIES AMÉRICAINES DE PRODUITS FORESTIERS

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1970 - 1977
<u>Boise Cascade Corp.</u>									
(a) Revenu net	23 318/	(37 150)	24 390	90 250	103 640	63 890	97 330	115 610	518 428
(b) Prov. pour impôt sur le revenu	6 797	13 036	37 290	73 190	71 730	35 180	54 750	80 810	359 747
Total	30 115	N/A	61 680	163 440	175 370	99 070	152 080	196 420	878 175
Impôt (%)	23		60	45	41	36	36	41	41
<u>Crown Zellerbach</u>									
Revenu net	41 905	31 796	45 462	102 597	124 791	75 800	97 629	109 152	629 132
Prov. pour impôt sur le revenu	24 000	21 500	26 394	54 648	64 153	52 461	50 088	53 344	346 588
Total	65 905	53 296	71 856	157 245	188 944	128 261	147 717	162 496	975 720
Impôt (%)	36	40	37	35	34	41	34	33	36
<u>Georgia-Pacific Corp.</u>									
Revenu net	70 350	63 660	97 660	162 810	164 350	148 000	215 300	262 000	1,184 130
Prov. pour impôt sur le revenu	29 500	34 400	72 000	112 500	100 000	83 500	141 000	191 000	763 900
Total	99 850	98 060	169 660	275 310	264 350	231 500	356 300	453 000	1,948 030
Impôt (%)	30	35	42	41	38	36	40	42	39
<u>International Paper</u>									
Revenu net	82 477	68 389	102 736	159 800	262 600	218 000	254 000	233 700	1,381 702
Prov. pour impôt sur le revenu	37 300	36 500	57 200	86 200	195 300	153 000	126 000	105 700	797 200
Total	119 777	104 889	159 936	246 000	457 900	371 000	380 000	339 400	2,178 902
Impôt (%)	31	35	36	35	43	41	33	31	37
<u>Mead Corporation</u>									
Revenu net	19 900	23 308	26 048	49 461	81 969	52 778	88 796	98 000	440 260
Prov. pour impôt sur le revenu	12 880	15 270	12 675	40 870	74 880	25 585	78 450	81 800	342 510
Total	32 780	38 578	38 723	90 331	156 849	78 463	167 246	179 800	782 770
Impôt (%)	39	40	33	45	48	33	47	45	44
<u>St. Regis Paper Co.</u>									
Revenu net	36 610	16 766	41 320	72 579	112 965	106 920	107 533	106 786	601 479
Prov. pour impôt sur le revenu	16 738	13 885	22 685	44 804	69 743	69 000	53 770	67 129	357 754
Total	53 348	30 651	64 005	117 383	182 708	175 920	161 303	173 915	959 233
Impôt (%)	31	45	35	38	38	39	33	39	37
<u>Weyerhaeuser Co.</u>									
Revenu net	124 207	114 369	158 141	348 811	276 197	188 849	305 967	303 891	1 820 432
Prov. pour impôt sur le revenu	56 350	52 615	64 900	162 500	142 700	110 600	106 800	131 000	827 465
Total	180 557	166 984	223 041	511 311	418 897	299 449	412 767	434 891	2 647 897
Impôt (%)	31	32	29	32	34	37	26	30	31
<u>ENSEMBLE DES COMPAGNIES AMÉRICAINES</u>									
Revenu net	398 767	318 288	495 757	986 308	1 126 512	854 237	1 166 555	1 229 139	6 575 563
Prov. pour impôt sur le revenu	183 565	174 170	293 144	574 712	718 506	529 426	610 858	710 783	3 795 164
Total	582 332	492 458**	788 901	1 561 020	1 845 018	1 383 663	1 777 413	1 939 922	10 370 727
Impôt (%)	32	35	37	37	39	38	34	36	36

Notes: (a) Revenu net avant postes extraordinaires.

(b) Provisions pour l'impôt sur le revenu établies au titre des impôts courants et des impôts reportés.

** À l'exclusion de la compagnie Boise Cascade.

/ Ne comprend pas des revenus de \$10 632 000 provenant d'opérations discontinuées.
S.O. Sans objet.

Source: Calculs basés sur les données des rapports financiers annuels.

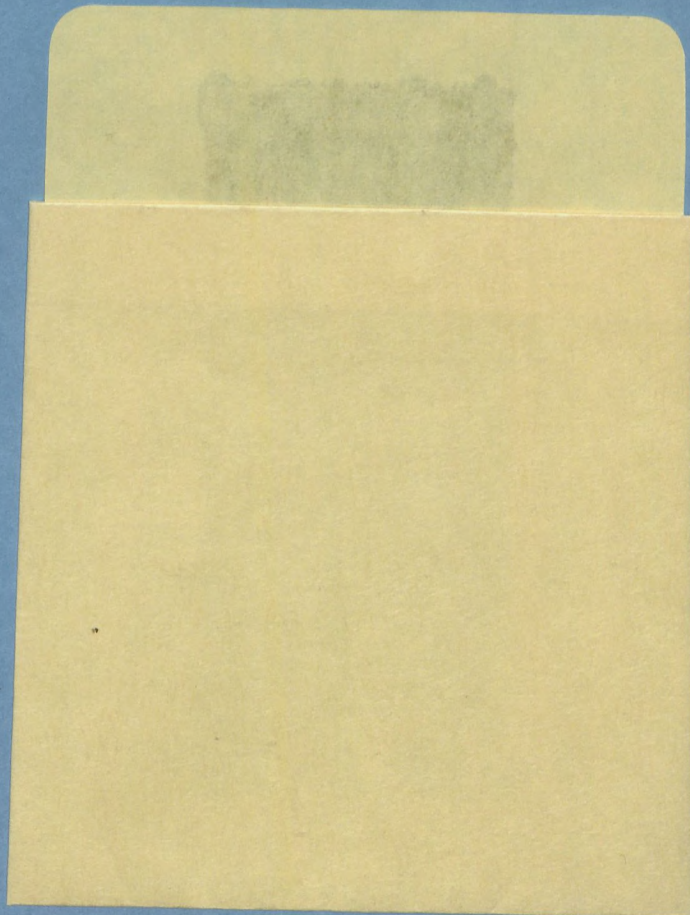
TABLEAU IV

Statistiques financières
Industries du papier et activités connexes, et produits forestiers
1970 - 1977

(en millions de dollars)

	<u>1970</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	1970 to <u>1977</u>
(a) Gains avant l'impôt sur le revenu	217	129	190	578	1187	592	515	628	4036
(b) Total de l'impôt sur le revenu	93	44	101	258	502	243	229	258	1728
(c) Gains nets après l'impôt sur le revenu	124	85	89	320	685	349	286	370	2308
(d) % du rapport "total de l'impôt sur le revenu" et "gains" (b/a x 100)	43%	34%	53%	45%	42%	41%	44%	41%	43%

Source: Statistique Canada, Corporations industrielles, 4^e trimestre, catalogue trimestriel 61-003.



INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



43422

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH